



Aunis Atlantique
Territoire à énergie positive
TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE

Plan Climat Air Énergie Territorial – Plan d’actions

Rédaction du document

	
18 Boulevard Paul Perrin 44600 SAINT-NAZAIRE Agathe CARPENTIER Tél : 07 83 28 24 44 agathe.carpentier@akajoule.com	80 Impasse des Nymphéas 44300 NANTES Adrien BOUZONVILLE Tél : 09 84 16 27 84 abouzonville@atmoterra.com

Dossier de PCAET

Documents	
1. Résumé non technique	
2. Diagnostic	
2.1. Connaissance du territoire	
2.2. Air, énergie et climat	
3. Stratégie et programme d’actions	
3.1. Stratégie bas carbone	
3.2. Programme d’actions	X
3.3. Démarche de suivi et évaluation	

Sommaire

i. 4

i. Élaboration du plan d'action

Le programme d'action du Plan Climat a été élaboré grâce à un processus de concertation territoriale.

En effet, à l'issue de la validation de la stratégie, a été diffusé **un questionnaire au grand public** pour recenser les propositions d'action pour répondre aux objectifs stratégiques fixés. Celui-ci a permis de recueillir **195 réponses**, et de nombreuses actions potentielles. Les résultats de ce questionnaire sont annexés au dossier PCAET.

Ces propositions d'action ont été synthétisées, mises en forme et travaillées de manière continues par la commission Transition Écologique et Mobilités.

En effet, les fiches actions proposées ont été envoyé sous la forme de **9 questionnaires** aux membres de la commission. Ceux-ci ont recueilli **67 contributions** pour compléter, amender, valider ces fiches actions.

De plus, se sont tenus 4 **web-rencontres thématiques** afin de compléter les contributions des questionnaires. Les principaux résultats de ces échanges sont synthétisés annexés au dossier PCAET.

Les **échanges intermédiaires** sur le plan d'actions auprès des **services techniques** ont permis de préciser l'opérationnalisation des fiches actions.

L'ensemble de ces temps ont participé à l'élaboration d'un plan d'action consolidé et territorialisé, reflétant les ambitions fixées par le territoire d'Aunis Atlantique lors de l'élaboration de la stratégie territoriale.

L'ensemble des fiches suivantes présente le plan d'action retenu par la collectivité, suivant la structure présentée à la page suivante.

SOMMAIRE

Action 0 - Construire une culture partagée de la stratégie Climat Air Énergie du territoire

Axe 1 : Un territoire sobre et autonome en énergie

p 8

1.1 Favoriser les démarches de sobriété énergétique

- 1.1.1 Animation d'un écolabel dans les structures d'accueil petite enfance et enfance
- 1.1.2 Candidater au label Cit'ergie

1.2 Améliorer les performances énergétiques des bâtiments

- 1.2.1 Réduire la dépendance énergétique de l'habitat
- 1.2.2 Accompagner les collectivités dans la rénovation énergétique de leurs bâtiments

1.3 Développer les installations d'EnR en prenant en compte les enjeux environnementaux

1.3.1 Accompagner le développement de projet EnR portés par les communes et les entreprises et faciliter leurs démarches – projet EMERGENCE

- 1.3.2 Accompagner les particuliers à l'installation d'équipements solaires photovoltaïque et thermique

1.4 Adapter les villes et villages au climat de demain

- 1.4.1 Adapter les villes et villages au climat de demain

Axe 2 : Un territoire qui valorise durablement ses ressources locales

p 24

2.1 Favoriser les filières locales en circuit court

2.1.1 Soutenir le développement des filières de matériaux biosourcés pour la rénovation et la construction de bâtiments moins énergivores et respectueux de l'environnement

- 2.1.2 Animer un Projet Alimentaire territorial

2.2 Soutenir le développement d'une économie circulaire locale

- 2.2.1 Faire émerger et accompagner la création d'unités de méthanisation à la ferme
- 2.2.2 Valoriser localement les déchets verts des collectivités et les biodéchets

Axe 3 : Un territoire solidaire où les citoyens et les acteurs locaux s'impliquent dans la transition écologique

p 35

3.1 Favoriser les actions citoyennes et participatives

- 3.1.1 Favoriser la création d'une société de production EnR citoyenne
- 3.1.2 Animer un Comité Consultatif Citoyen

3.2 Soutenir les habitants et les acteurs socio-économiques dans leurs démarches d'optimisation des ressources

- 3.2.1 Soutenir une démarche EIT auprès des entreprises du territoire
- 3.2.2 Requalifier les déchetteries pour favoriser la valorisation des déchets en mettant en œuvre de nouvelles filières de tri en lien avec le local

3.3 Engager les communes et la communauté de communes dans des démarches exemplaires

- 3.3.1 Maitriser les retombées économiques des productions d'EnR par la révision du Pacte Fiscal
- 3.3.2 Accélérer l'intégration de clauses environnementales dans la commande publique

Axe 4 : Encourager les mobilités économes et alternatives pour améliorer la qualité de l'air

p 48

4.1 Mettre en place et animer les instances et outils de pilotage de la mobilité

4.2 Accompagner les entreprises et les collectivités vers une gestion optimisée de leurs déplacements

4.3 Encourager les mobilités douces pour les déplacements de proximité

4.4 Favoriser l'organisation de liaisons express vers les pôles attractifs

Axe 5 : Un territoire qui s'adapte au changement climatique et protège la biodiversité et les milieux naturels

p 57

5.1 Sensibiliser la population au changement climatique

- 5.1.1 Sensibiliser les acteurs et les habitants au réchauffement climatique et à la vulnérabilité du territoire pour tendre vers des solutions d'adaptation co-construites et tenables

5.1.2 Construire et animer des actions de sensibilisation en faveur de la population

5.2 Amener le territoire vers une prise en compte de la gestion du carbone

5.2.1 Augmenter la séquestration carbone par la plantation

5.2.1 Accompagner les communes à l'élaboration de leur stratégie carbone

Action 0	Construire une culture partagée de la stratégie Climat Air Énergie du territoire				
Statut de l'action	Engagée	Impacts de l'action			
Publics ciblés	Habitants, élus, agents EPCI, partenaires	<input checked="" type="checkbox"/>	Adaptation	<input checked="" type="checkbox"/>	Maitrise de l'énergie
Lien avec autres dispositifs	CRTE, TEPOS, PLUi-H, CLS, CTG, Projet de mutualisation, SLGRI, Charte PNR, PLPDMA...	<input checked="" type="checkbox"/>	Atténuation	<input checked="" type="checkbox"/>	Production EnR
		<input checked="" type="checkbox"/>	Sensibilisation	<input checked="" type="checkbox"/>	Air
				<input checked="" type="checkbox"/>	Stockage carbone

Contexte et enjeux	<p>Dans un objectif d'amélioration continue mais aussi de transparence de l'action, le suivi et l'évaluation du plan d'actions devront être assurés tout au long des six années du programme.</p> <p>Pour réaliser cette démarche d'amélioration continue, il est nécessaire que le plus grand nombre de citoyens et d'agents se sente concerné, agisse dans son quotidien (et contribue à l'évaluation).</p>
Objectifs (résultats attendus)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ S'assurer de la bonne réalisation, appropriation du plan d'action ; ▪ Suivre et évaluer la mise en œuvre des actions, identifier les écarts et ajuster ; ▪ Rassembler les acteurs du territoire et les habitants autour de l'enjeu climat.
Contenu de l'action	<p>Mise en place du dispositif de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de comités de suivi technique et politique ; - Collecte et recueil des données nécessaires à l'évaluation, à la mise à jour continue de l'outil, de collecte et à sa modification au besoin par le comité technique ; - Évaluation des actions en cours, mise en place d'actions correctives au besoin et restitution des résultats par le comité technique à l'ensemble des membres du comité de suivi. Les restitutions de ces évaluations annuelles permettront d'associer les partenaires dont le comité consultatif citoyen (fiche 3.1.2). <p>Piloter et faire vivre le PCAET :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Détermination d'une stratégie de communication en lien avec l'ensemble du projet de territoire de la collectivité ; - Réalisation de la communication et de sa diffusion. <p>Accompagner les services internes de la CDC AA dans l'appropriation du PCAET :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une stratégie de sensibilisation, information des agents ; - Proposer aux agents de participer aux actions grand public du PCAET (challenge de la mobilité, plantations...) <p>Favoriser la connaissance de la vulnérabilité du territoire et des enjeux d'adaptation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir et développer des actions d'animations (fiche 5.1.1)

	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats	Indicateurs d'impacts
--	----------------------------	--------------------------	-----------------------

Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nbre de réunions du comité de suivi et participation. Mise à jour de l'outil de suivi. Nbre d'opérations de communication, d'événements organisés	Retombées presse, réactions des habitants, des élus Participations des habitants aux événements	Gains attendus en termes de réduction de GES, de consommation énergétique et de polluants atmosphériques non quantifiables.
---	---	--	---

Portage et dynamique partenariale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilotes de l'action : CDC AA. ▪ Référents techniques internes : responsable service Transition Écologique et Mobilité ▪ Partenaires : Communes, PNR, tous les porteurs d'actions et partenaires du PCAET 				
Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mission du responsable service Transition Écologique et Mobilité 				
Budget prévisionnel et moyens financiers	Dépense intégrée au fonctionnement de la collectivité		<table border="1"> <tr> <td>Calendrier</td> </tr> <tr> <td>2021-2026</td> </tr> </table>	Calendrier	2021-2026
Calendrier					
2021-2026					

RECOMMANDATIONS TRANSVERSALES SUR L'ENVIRONNEMENT (EES)

POSITIF	Il est attendu des incidences positives pour l'environnement et la santé publique à la mise en œuvre de l'action. Aucune recommandation d'amélioration n'est proposée.
---------	--

Axe 1 : Un territoire sobre et autonome en énergie

Objectif stratégique	1.1 Favoriser les démarches de sobriété énergétique				
Action	1.1.1 Animation d'un écolabel dans les structures d'accueil petite enfance et enfance				
Statut de l'action	Engagée	Impacts de l'action			
Publics ciblés	Professionnels de la petite enfance et de l'enfance ; Enfants de 0 à 12 ans et familles	<input checked="" type="checkbox"/>	Adaptation	<input checked="" type="checkbox"/>	Maitrise de l'énergie
Lien avec autres dispositifs	Convention Territoriale Globale Contrat Local de Santé TEPOS	<input checked="" type="checkbox"/>	Atténuation	<input type="checkbox"/>	Production EnR
		<input checked="" type="checkbox"/>	Sensibilisation	<input checked="" type="checkbox"/>	GES
				<input type="checkbox"/>	Air
				<input type="checkbox"/>	Stockage carbone

Contexte et enjeux	<p>Dans le cadre de sa politique éducative, la Communauté de communes s'est engagée dans la création et l'animation d'un écolabel. Cet outil a vocation à valoriser et accompagner les structures d'accueil de loisirs et petite enfance dans leur démarche de développement durable.</p> <p>Pensé comme un outil de sensibilisation des publics et les professionnels et d'éco-gestion des équipements il a été co-construit par les acteurs du territoire afin d'équilibrer les ambitions portées par les structures avec les moyens mobilisables par chacune.</p> <p>Cette action transversale intègre à part entière la démarche de plan climat air énergie en raison :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des choix de thématiques qui le composent : prévention-déchets ; santé-environnement ; eau-énergie et biodiversité ; - Des modalités d'actions visées : 3 niveaux déclinent des actions allant de l'opération de sensibilisation à la réalisation de travaux de structure (rénovation énergétique des bâtiments par exemple) ; - Des choix d'accompagnement des publics : véritable outil de massification locale de l'accompagnement au changement, l'écolabel, par les actions à mettre en œuvre, consacre une attention particulière à tous les publics qui fréquentent les structures (parents-enfants ; professionnels de l'enfance et de la petite enfance ; gestionnaires et techniciens...) <p>Élaboré entre fin 2019 et fin 2020, il entre aujourd'hui dans sa phase opérationnelle. Ses résultats seront suivis pendant toute la durée du plan climat.</p>
Objectifs (résultats attendus)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mesure des impacts environnementaux des activités d'accueil collectif et de leur évolution dans les 4 axes de travail
Contenu de l'action	<p>1 / Engagement volontaire des structures dans la démarche :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2021-2022 : phase expérimentale : <ul style="list-style-type: none"> ○ Dépôt des dossiers de candidature en octobre 2021 ; ○ Mise en œuvre des engagements de candidature (suivant le niveau 1, 2 ou 3) avec l'accompagnement d'un binôme expert et parrain pour chaque structure d'octobre à juin ; ○ Commission d'attribution du label en juin 2022. - 2022-2023 : phase opérationnelle ouverte à toutes les structures sur les mêmes modalités et échéances. Possibilité pour les structures engagées dans la phase expérimentale de candidater pour le niveau 2. <p>2/ Formations :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - 2021 : spectacle et atelier pour la lutte contre les perturbateurs endocriniens (Contrat local de santé + infirmière de la CDC) ; - 2022 : à définir formation « animateur relais en alimentation durable » (cf. fiche 2.1.2) <p>3/ Dispositif d'évaluation de la démarche</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rédaction d'un bilan annuel permettant de synthétiser les données et rendre visible les impacts de la démarche collective. - Comité de pilotage juin/juillet de chaque année
--	--

	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats	Indicateurs d'impacts
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de structures engagées	Niveau d'engagement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mesure de l'évolution des pratiques d'activité et de gestion pour chaque structure et synthèse des impacts collectifs. ▪ Nombre d'action de sensibilisation (formation, animation, événement, projet d'animation, affichage...) sur chaque thématiques et type de public touché

Portage et dynamique partenariale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilote et animateur de l'action : Communauté de communes ▪ Co-porteurs de l'action : EAJE de Marans et St Jean de Liversay, ACM municipaux de St Jean de Liversay, Marans, Andilly, ACM Associatifs de St Sauveur et Courçon. ▪ Partenaires : CAF, mairies, IFREE, centre nature, Cyclad, PTRE, infirmière du service petite enfance, conseillère prévention
Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 6 % ETP (coordination CTG)
Budget prévisionnel et moyens financiers	<p>Phase de conception : co-financement CAF (6 000€) CDC (5 724€) - réalisé</p> <p>Phase expérimentale : déterminer les besoins formations, investissements...</p>

RECOMMANDATIONS TRANSVERSALES SUR L'ENVIRONNEMENT (EES)	
POSITIF	La sensibilisation à la sobriété énergétique a un impact positif indirect sur toutes les ressources du territoires (moins de consommation en amont permet de préserver la ressource en eau, la biodiversité, etc.)

Axe 1 : Un territoire sobre et autonome en énergie

Objectif stratégique	1.1 Favoriser les démarches de sobriété énergétique				
Action	1.1.2 Candidater au label Cit'ergie				
Statut de l'action	Nouvelle	Impacts de l'action			
Publics ciblés	Elus et techniciens de la CDC, habitants	<input type="checkbox"/>	Adaptation	<input checked="" type="checkbox"/>	Maitrise de l'énergie
Lien avec autres dispositifs	TEPOS	<input checked="" type="checkbox"/>	Atténuation	<input checked="" type="checkbox"/>	Production EnR
		<input checked="" type="checkbox"/>	Sensibilisation	<input checked="" type="checkbox"/>	GES
				<input checked="" type="checkbox"/>	Air
				<input type="checkbox"/>	Stockage carbone

Contexte et enjeux	<p>Dans le cadre de la construction du Projet de Territoire d'Aunis Atlantique, les élus de la Communauté de communes, conscients des enjeux induits par le changement climatique, ont fixé une trajectoire commune : celle de la transition écologique.</p> <p>L'ensemble de la stratégie et du programme d'actions du Projet de Territoire épouse par conséquent cet engagement, le PCAET et le programme d'action TEPOS se présentent comme des composantes essentielles et opérationnelles du Projet de Territoire.</p> <p>Le label Cit'ergie est un outil de management des politiques climat, air, énergie qui s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue.</p> <p>Il permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une aide à l'évaluation du plan d'actions du PCAET ; - Une reconnaissance européenne ; - D'entrer dans un réseau et partager des expériences. <p>Afin de construire un contexte favorable à l'évaluation de sa stratégie PCAET / Projet de territoire, la CDC souhaite démarrer un processus de labellisation Cit'ergie.</p>
Objectifs (résultats attendus)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérifier la potentialité de labellisation de la CDC (réalisation du diagnostic préalable) ▪ Entrer dans le processus de labellisation ▪ Viser le premier niveau de labellisation
Contenu de l'action	<p>La méthodologie de l'action est déterminée par la méthodologie en quatre étapes du label.</p> <p>Préalable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation de la collectivité : constitution d'un comité de pilotage, mise en place d'un groupe de travail Cit'ergie et désignation d'un chef de projet ; - Rédaction d'un cahier des charges et choix d'un bureau du conseiller Cit'ergie. <p>Etape 1 : réalisation de l'état des lieux détaillé (diagnostic préalable) ;</p> <p>Etape 2 : définition de la politique énergie climat de la collectivité pour quatre ans (stratégie, plan d'actions) ;</p> <p>Etape 3 : mise en œuvre du plan d'actions et suivi des résultats ;</p> <p>Etape 4 : calcul du score et demande labellisation (au bout de 4 ans).</p>

Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats	Indicateurs d'impacts
	Réunions du COPIL Réalisation du pré-diagnostic	Niveau de labellisation	Prise en compte des enjeux air, énergie, climat dans les différents

	Validation du plan d'actions Suivi des résultats		domaines de compétences de la collectivité Appropriation de la démarche par les services et les élus
--	---	--	---

Portage et dynamique partenariale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilote de l'action : Communauté de communes ▪ Animation opérationnelle : Chef de projet Cit'ergie ▪ Partenaires : ADEME, mairies, acteurs du territoire...
Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Environ 1 ETP (responsable service TEM + stagiaire + secrétariat) ▪ Implication de l'ensemble des services de la collectivité
Budget prévisionnel et moyens financiers	Coût moyen du conseiller Cit'ergie pour 4 ans = 30 000 € à 40 000 € Co-financement ADEME d'environ 50 %

RECOMMANDATIONS TRANSVERSALES SUR L'ENVIRONNEMENT (EES)

POSITIF	La mobilisation de la collectivité et des acteurs du territoire facilitera et renforcera la mise en œuvre de la stratégie territoriale en matière d'adaptation et d'atténuation.
---------	--

Axe 1 : Un territoire sobre et autonome en énergie

Objectif stratégique	1.2 Améliorer les performances énergétiques des bâtiments				
Action	1.2.1 Réduire la dépendance énergétique de l'habitat				
Statut	Engagée	Impacts de l'action			
Publics ciblés	Professionnels du bâtiment, Particuliers propriétaires, élus, locataires, propriétaires bailleurs	<input checked="" type="checkbox"/>	Adaptation	<input checked="" type="checkbox"/>	Maitrise de l'énergie
Lien avec autres dispositifs	POA du PLUi-H / Programme Petites Villes de Demain / CRTE / Contractualisation régionale : expérimentation Néo Terra	<input checked="" type="checkbox"/>	Atténuation	<input type="checkbox"/>	Production EnR
		<input checked="" type="checkbox"/>	Sensibilisation	<input checked="" type="checkbox"/>	GES Air Stockage carbone

Contexte et enjeux	<p>Composé d'environ 14.000 logements, le parc privé de la Communauté de Communes présente apparemment des plutôt bonnes performances énergétiques (plus de 85 % des logements ayant fait l'objet d'une transaction en 2014 et 2016 sont classés A, B, C ou D). Le secteur résidentiel est toutefois le deuxième secteur énergivore du territoire avec 29 % des consommations énergétiques.</p> <p>Les logements sont majoritairement de type individuels (91 %) avec des habitants propriétaires occupants. Ils constituent la cible principale des actions d'amélioration de l'habitat dont la rénovation énergétique est une composante de premier ordre.</p> <p>A cette fin, l'engagement actuel de la CDC se concentre sur la gestion de la Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique (PTRE) Aunis Vals de Saintonge, sur l'accueil des permanences de l'ADIL, de l'UDAP 17 à Marans... et la réalisation d'une étude pré-opérationnelle à la mise en place d'un dispositif adapté d'aides à l'amélioration de l'habitat. Cette étude portera sur le territoire Aunis Atlantique mais aussi sur un dispositif spécifique pour les deux communes Petites Villes de Demain : Marans et Courçon.</p> <p>Afin d'aider les habitants dans les projets de rénovation énergétique de leur patrimoine, la CDC AA souhaite se doter d'une Maison de l'Habitat pour notamment sensibiliser, conseiller et accompagner les ménages sur les aides et accompagnements mis en place dans le cadre de l'application de son Programme d'Orientations et d'Actions du volet Habitat du PLUi, de la PTRE Aunis Vals de Saintonge et des actions de ses partenaires. Plusieurs objectifs sont ciblés pour cette action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - simplifier l'accès au service public pour les usagers et leur garantir une continuité de service ; - associer les approches énergie et habitat pour créer des synergies entre politiques publiques (imbriquer la Maison de l'Habitat au sein des politiques déjà mises en place (PTRE-TEPOS) et favoriser des partenariats pour l'émergence d'une dynamique de la rénovation et de l'adaptation du parc privé) ; - inciter à la rénovation énergétique globale, performante et bas carbone ; - faciliter une offre globale de financement. <p>En cohérence avec les échelles de contractualisation, un rapprochement avec la PTRE de l'agglomération rochelaise est souhaité. Ce rapprochement devrait permettre des mutualisations ou des harmonisations de pratiques afin de faciliter le parcours d'accompagnement offert aussi bien pour les particuliers que pour les professionnels travaillant sur l'ensemble du territoire de la Charente-Maritime.</p>
Objectifs (résultats attendus)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagner les habitants dans leur parcours résidentiel ; ▪ Amplifier les rénovations énergétiques performantes des logements.

Contenu de l'action	<p>Maintien et renforcement du service unifié PTRE Aunis Vals de Saintonge :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des moyens humains calibré en fonction de la demande ; - Mobilisation de l'ensemble des acteurs publics et privés liés directement ou indirectement avec la rénovation pour faire évoluer le portage et les moyens de la PTRE Aunis-Vals de Saintonge ; - Montée en compétence du service pour : <ul style="list-style-type: none"> o accueil et gestion du guichet unique ; o animation du réseau des professionnels à impliquer ; o expertise sur les aspects thermique et amélioration de l'habitat. - Renforcement des habitudes de travail avec l'ABF : prise en compte des enjeux patrimoniaux lors des études de rénovation thermique dans le but de préserver les ensembles urbains remarquables. <p>Création d'un dispositif d'intervention Amélioration de l'Habitat sur 3 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition du type de dispositif à mettre en place : étude pré-opérationnelle - Conventonnement avec l'ANAH ; - Mise en place de l'aide, suivi et animation. <p>Création de la Maison de l'Habitat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Expérimentations pour le renforcement et la lisibilité de l'offre d'accompagnement : <ul style="list-style-type: none"> o Mise en place d'actions pour favoriser l'interconnaissance, la mise en réseau et la collaboration des différents services d'accompagnement des particuliers. o Création de supports d'information et de communication ; organisation d'événementiels (Salon de l'Habitat) pour renforcer l'information vers les habitants. - Co-construction stratégique et gestion opérationnelle partenariale de la Maison de l'Habitat ; - Organisation de formations-actions à l'attention des élus pour appropriation des enjeux habitat et connaissance des dispositifs. - Construction d'un dialogue avec le réseau local d'artisans afin de renforcer les dynamiques de rénovations des logements (en lien avec PTRE).
----------------------------	--

	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats	Indicateurs d'impacts
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nb de réunions Programme de permanences coordonnées Programmation de formations-actions	Nb de contacts pour le conseil à la rénovation Fréquentation des permanences et des événements Fréquentation des formations actions	Nb de projets réalisés KWh économisés

Portage et dynamique partenariale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilote de l'action : Communauté de communes Aunis Atlantique. ▪ Référents techniques internes : services aménagement, Transition Écologique et Mobilités, CIAS ▪ Partenaires - co-construction : PTRE Aunis Vals de Saintonge (CDC Aunis Sud, Vals de Saintonge Communauté), CAUE, ANAH, ADEME, ADIL, PNR, Centres Sociaux, Région Nouvelle Aquitaine, ABF...
Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> ▪ PTRE : 2 ETP ▪ Dispositif d'intervention : 1,9 ETP / 6 ans soit 0,3 ETP / an ▪ Maison de l'Habitat : 1,5 ETP / 6 ans soit 0,25 ETP / an

		Dépenses	Recettes	Calendrier
		Budget prévisionnel et moyens financiers	<p>PTRE . Budget de fonctionnement annuel</p> <p>Dispositif d'intervention (<i>Hypothèse POA hors dispositif spécifique Marans Courçon</i>) . Etude pré-opérationnelle . Suivi animation . Aide aux travaux</p> <p>Maison de l'Habitat . Rencontres partenariales . Conventions avec les partenaires . Formations-actions pour les élus . Evènementiel . Communication</p>	<p>150 000 €</p> <p>45 000 € 125 000 € 183 000 €</p> <p>9 000 € 15 000 € 50 000 € 6 000 €</p>

RECOMMANDATIONS TRANSVERSALES SUR L'ENVIRONNEMENT (EES)

POSITIF	<p>La mise à disposition d'une PTRE, d'une Maison de l'Habitat et la mobilisation financière de la collectivité faciliteront les améliorations énergétiques chez les particuliers, réduisant directement les consommations énergétiques et limitant les émissions de GES. Aussi, une telle action améliorera la santé des ménages concernés par des bâtiments insalubres et énergivores. Enfin, l'action assure la préservation du patrimoine et des ensembles urbains remarquables tout en veillant à la bonne rénovation thermique des bâtiments.</p>
---------	---

Axe 1 : Un territoire sobre et autonome en énergie

Objectif stratégique	1.2 Améliorer les performances énergétiques des bâtiments				
Action	1.2.2 Accompagner les collectivités dans la rénovation énergétique de leurs bâtiments				
Statut de l'action	Nouvelle	Impacts de l'action			
Publics ciblés	Collectivités	<input type="checkbox"/>	Adaptation	<input checked="" type="checkbox"/>	Maitrise de l'énergie
Lien avec autres dispositifs	TEPOS Projet de mutualisation	<input checked="" type="checkbox"/>	Atténuation	<input checked="" type="checkbox"/>	Production EnR
		<input checked="" type="checkbox"/>	Sensibilisation	<input type="checkbox"/>	GES Air Stockage carbone

Contexte et enjeux	<p>La Communauté de communes et ses communes membres gèrent un patrimoine bâti fort consommateur de ressources énergétiques et qui contribue indirectement aux émissions de GES.</p> <p>Le décret n°2019-771 du 23 juillet 2019, dit « décret tertiaire » oblige les collectivités à réduire leurs dépenses énergétiques, en définissant des objectifs de performance énergétique pour les bâtiments tertiaires publics et privés (réduction des consommations d'énergie finale d'au moins de 40 % dès 2030 puis de 50 % en 2040 et 60 % en 2050, par rapport à 2010).</p> <p>Dans ce contexte, la CDC et ses communes membres doivent accélérer leurs actions d'efficacité énergétique et d'arbitrage sur la gestion de leur patrimoine par la mise en place d'une démarche globale d'état des lieux des consommations énergétiques, de programmation et de réalisation de travaux.</p>
Objectifs (résultats attendus)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser la rénovation énergétique du patrimoine bâti des collectivités ; ▪ Renforcer la maîtrise des consommations énergétiques des bâtiments publics.
Contenu de l'action	<p>Amélioration de la connaissance des consommations énergétiques des bâtiments publics du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recensement du parc immobilier de la CDC et des communes ; - Sensibilisation des élus à l'enjeu de la gestion énergétique du patrimoine bâti public ; - Sélection, formation et mise en place d'un outil de suivi des consommations des bâtiments ; - Réalisation d'études ou de groupements d'études (multi-énergies, audits énergétiques...). <p>Mise en place d'un dispositif d'accompagnement à la réalisation de travaux de rénovation énergétique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réflexion sur l'intégration d'un CEP au sein de la collectivité ; - Identification des besoins prioritaires ; - Identification des opportunités de groupement de travaux ; - Travail avec l'ABF pour la prise en compte des enjeux patrimoniaux pour la préservation des ensembles urbains remarquables - Mise en place d'un programme pluriannuel de travaux pour la CDC et ses communes membres. <p>Mise en place de dispositifs d'accompagnement financier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Veille et accompagnement des communes à la recherche d'aides financières dédiées à la rénovation énergétique ; - Valorisation des certificats d'économie d'énergie. <p>Sensibilisation des usagers des bâtiments publics aux économies d'énergie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valorisation des pratiques vertueuses ; - Etude de l'opportunité de mobiliser le programme Watty pour les établissements scolaires.

Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats	Indicateurs d'impacts
	Nombres de projets identifiés, accompagnés Caractérisation des travaux réalisés	Travaux réalisés	% de réduction des consommations d'énergie (KWh) et de la facture énergétique

Portage et dynamique partenariale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilote de l'action : CDC AA ▪ Référent technique interne CDCAA : service Transition écologique et mobilités, Pôle ressources – service technique ▪ Partenaires : ADEME, dispositif ACTEE, ABF... 											
Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans un premier temps : animateur TEPOS puis CEP 											
Budget prévisionnel et moyens financiers	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;">Dépenses</th> <th style="width: 20%;">Recettes</th> <th style="width: 20%;">Calendrier</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="3" style="text-align: center; vertical-align: middle;">L'action n'est pas budgétisée à ce stade</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">2022-2026</td> </tr> </tbody> </table>			Dépenses	Recettes	Calendrier	L'action n'est pas budgétisée à ce stade					2022-2026
Dépenses	Recettes	Calendrier										
L'action n'est pas budgétisée à ce stade												
		2022-2026										

RECOMMANDATIONS TRANSVERSALES SUR L'ENVIRONNEMENT (EES)

POSITIF	La mise en œuvre de l'action réduira les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre énergétiques des bâtiments publics. Aussi, l'action assure la préservation du patrimoine et des ensembles urbains remarquables tout en veillant à la bonne rénovation thermique des bâtiments.
----------------	---

Axe 1 : Un territoire sobre et autonome en énergie

Objectif stratégique	1.3 Développer les installations d'EnR en prenant en compte les enjeux environnementaux				
Action	1.3.1 Accompagner le développement de projet EnR portés par les communes et les entreprises et faciliter leurs démarches – projet EMERGENCE				
Statut de l'action	Engagée	Impacts de l'action			
Publics ciblés	Communes, entreprises	<input type="checkbox"/>	Adaptation	<input checked="" type="checkbox"/>	Maitrise de l'énergie
Lien avec autres dispositifs	TEPOS	<input checked="" type="checkbox"/>	Atténuation	<input checked="" type="checkbox"/>	Production EnR
		<input type="checkbox"/>	Sensibilisation	<input type="checkbox"/>	GES
				<input type="checkbox"/>	Air
				<input type="checkbox"/>	Stockage carbone

Contexte et enjeux	<p>La CDC AA a placé l'objectif de massification de projets EnR portés par les communes et les entreprises comme une action phare de son programme d'actions TEPOS. Le dispositif intitulé EMERGENCE vise à soutenir les démarches des entreprises et des communes sur le volet chaleur renouvelable et photovoltaïque.</p> <p>Alors que la Communauté de communes assurait le relais d'information et de communication sur la première version d'EMERGENCE (expérimentation 2018-2020), le programme a montré toute son efficacité. La Communauté de Communes se positionne maintenant comme donneur d'ordre. Elle assure ainsi un suivi pertinent des porteurs de projet de leur prise de contact à la réalisation de leur investissement, tandis que le CRER intervient comme opérateur pour l'identification d'opportunité. La CDC AA se positionne comme tiers de confiance des acteurs publics et privés souhaitant mettre en place un projet de transition énergétique.</p>
Objectifs (résultats attendus)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmentation de la part de production d'EnR dans le mix énergétique du territoire
Contenu de l'action	<p>Dispositif déployé en direction des communes :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Organisation de réunions d'information sur l'accompagnement proposé par la CDC et co-construction des modalités d'accompagnement à déployer (rythme, super du CRER etc...) ; – Organisation de réunion de présentation sur les interventions du CRER ; – Rencontres terrain des communes et des techniciens du CRER ; – Restitution des études de potentiels par le CRER en conseil municipal ; – Suivi croisé commune / CRER par l'animateur TEPOS. <p>Dispositif déployé en direction des entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Suivi – point d'avancement des projets ; – Remontée les besoins identifiés (besoin de communication, infos etc...) ; – Organisation de réunions d'information sur les thématiques identifiées ; – Ciblage d'un panel d'entreprises ou d'une zone d'activités pour un nouvel accompagnement par le CRER.

Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats	Indicateurs d'impacts
		Co-construction du programme avec les communes. Nb d'études de potentielles réalisées	Nb de projets déclenchés

Portage et dynamique partenariale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilote de l'action : CDC AA ▪ Référents techniques interne CDCAA : service TEM, service développement économique ▪ Partenaires : CRER, CCI, UC2A (club d'entreprises), SOLTENA, PNR, communes, réseau TEPOS... 								
Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 20 % ETP animateur TEPOS 								
Budget prévisionnel et moyens financiers	<ul style="list-style-type: none"> . Convention CRER + communication . Salaire animateur TEPOS 	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <th style="width: 50%;">Dépenses</th> <th style="width: 50%;">Recettes</th> </tr> <tr> <td>14 000 €</td> <td>50 % ADEME/Région</td> </tr> </table>	Dépenses	Recettes	14 000 €	50 % ADEME/Région	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <th style="width: 100%;">Calendrier</th> </tr> <tr> <td>2021-2023</td> </tr> </table>	Calendrier	2021-2023
Dépenses	Recettes								
14 000 €	50 % ADEME/Région								
Calendrier									
2021-2023									

RECOMMANDATIONS TRANSVERSALES SUR L'ENVIRONNEMENT (EES)

POSITIF	<p>Le développement des production ENR à l'échelle des artisans/industriels engendrera une diminution de la consommation des énergies primaires fossiles et donc une diminution des émissions de gaz à effet de serre énergétique.</p> <p>L'éco-conditionnalité de l'action à la prise en compte des enjeux environnementaux permettra de réduire voire éviter les incidences attendues.</p>
----------------	--

Axe 1 : Un territoire sobre et autonome en énergie

Objectif stratégique	1.3 Développer les installations d'EnR en prenant en compte les enjeux environnementaux				
Action	1.3.2 Accompagner les particuliers à l'installation d'équipements solaires photovoltaïque et thermique				
Statut de l'action	Engagée	Impacts de l'action			
Publics ciblés	Habitants	<input type="checkbox"/>	Adaptation	<input checked="" type="checkbox"/>	Maitrise de l'énergie
Lien avec autres dispositifs	TEPOS	<input checked="" type="checkbox"/>	Atténuation	<input checked="" type="checkbox"/>	Production EnR
		<input checked="" type="checkbox"/>	Sensibilisation	<input type="checkbox"/>	GES
				<input type="checkbox"/>	Air
				<input type="checkbox"/>	Stockage carbone

Contexte et enjeux	<p>L'objectif est de développer les projets de production d'énergie d'origine solaire en toiture chez les particuliers. En effet, cette source d'énergie est sous exploitée sur le territoire malgré un potentiel certain. Il s'agira d'identifier des actions d'accompagnement pour faire émerger des projets et ainsi faire du solaire une composante de poids dans le mix énergétique d'Aunis Atlantique.</p> <p>Le développement du solaire pâtit de pratiques commerciales offensives qui rendent difficilement lisibles les opportunités réelles qui se présentent aux habitants. La CDC en s'appuyant sur la PTRE et les services du CRER tendra à diffuser une information rassurante et objective.</p> <p>Comme pour les projets de plus grande envergure, le projet solaire à l'échelle des particuliers nécessite une approche économique fine et un retour sur investissement maîtrisé. Par le soutien à l'organisation de groupements d'achats, la CDC compte soutenir la maitrise des coûts d'installation.</p>
Objectifs (résultats attendus)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmenter la part du solaire dans le mix énergétique d'Aunis Atlantique
Contenu de l'action	<p>Information, sensibilisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animation du cadastre solaire et mise en place d'évènements de sensibilisation et communication autour du sujet des énergies solaires ; - Mise en place d'un parcours à l'accompagnement aux projets solaires dans la PTRE ; - Communication sur la mise en place de groupements d'achats ; - Intégration de la dimension d'accompagnement aux énergies solaires dans la future Maison de l'Habitat. <p>Faciliter le groupement d'achat pour les particuliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Échange avec des territoires ayant mis en place le même type de dispositifs (groupement d'achat de solaire thermique – île d'Yeu par exemple) - Prise de contact via des acteurs, des associations, la PTRE, la Maison de l'Habitat pour recenser des habitants/entités intéressés ; - Rédaction du cahier des charges pour le groupement d'achat - Appel d'offre et négociations - Mise en place du dispositif – Animation et communication

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats	Indicateurs d'impacts
----------------------------	--------------------------	-----------------------

Indicateurs de suivi et d'évaluation	Type - fréquence d'animation Développement du réseau de particuliers intéressés par le groupement d'achats	Fréquentation du cadastre solaire Nb de projets évalués Nb de projets réalisés	KWh produits
---	---	--	--------------

Portage et dynamique partenariale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilote de l'action : CDC AA ▪ Référents techniques interne CDCAA : service TEM, service développement économique ▪ Partenaires : CRER, PNR, PTRE, CAUE, société citoyenne de production d'EnR, réseau 3AR...
--	---

Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Animateur TEPOS 10 % ETP
-----------------------	--

Budget prévisionnel et moyens financiers	Cadastre solaire . Gestion du site, animations, support de communication... Montage du groupement d'achats . non chiffré Animateur TEPOS	Dépenses	Recettes	Calendrier
		9 000 €	50 % ADEME - Région	2021-2026 2021-2023

RECOMMANDATIONS TRANSVERSALES SUR L'ENVIRONNEMENT (EES)

POSITIF	Le développement des projets ENR à l'échelle des particuliers engendrera une diminution de la consommation des énergies primaires. L'éco-conditionnalité de l'action à la prise en compte des enjeux environnementaux permettra de réduire voire éviter les incidences attendues.
----------------	---

Axe 1 : Un territoire sobre et autonome en énergie

Objectif stratégique	1.4 Adapter les villes et villages au climat de demain				
Action	1.4.1 Adapter les villes et villages au climat de demain				
Statut de l'action	Nouvelle	Impacts de l'action			
Publics ciblés	Habitants, entreprises des zones d'activités, élus	<input checked="" type="checkbox"/>	Adaptation	<input checked="" type="checkbox"/>	Maitrise de l'énergie
Lien avec autres dispositifs	PLUi-H, POA Habitat, Programme Petites Villes de Demain, Expérimentation Néo Terra (contrat régional)	<input checked="" type="checkbox"/>	Atténuation	<input type="checkbox"/>	Production EnR
		<input checked="" type="checkbox"/>	Sensibilisation	<input checked="" type="checkbox"/>	GES
				<input checked="" type="checkbox"/>	Air
				<input checked="" type="checkbox"/>	Stockage carbone

Contexte et enjeux	<p>L'adaptation de l'aménagement urbain constitue un enjeu prioritaire pour améliorer la qualité de vie et pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, notamment en mettant en œuvre la ville durable, en préservant nos ressources, nos paysages et notre territoire.</p> <p>La CDC AA souhaite favoriser la mise en œuvre de nouvelles façons de concevoir, construire et gérer les villes et villages. Ainsi elle a inscrit dans son PLUi-H sa volonté de saisir l'opportunité de primer des quartiers exemplaires en matière de conception, réalisation et de fonctionnement au regard des enjeux de la Transition écologique et sociétale. En s'appuyant sur les principes d'un quartier durable, il s'agira d'intégrer aux projets urbains une mixité fonctionnelle des quartiers, la requalification de friches...</p> <div style="text-align: center;">  <p>Les principes d'un quartier durable</p> <ul style="list-style-type: none"> Limiter l'empreinte écologique du quartier et valoriser les ressources locales Créer une vie de quartier bien intégrée dans son environnement urbain et métropolitain Accueillir une population diversifiée, des services et des activités Offrir aux habitants des modes de vie durables (déplacements, consommation d'énergie, tri des déchets, ...) Assurer la viabilité économique du projet et développer des effets d'entraînement sur l'économie locale Construire le projet avec les usagers, les habitants, les acteurs économiques, associatifs, ... </div> <p>Cette nouvelle dynamique sera rendue possible par la coopération avec les communes, l'apport de moyens complémentaires pour mettre en œuvre les principes de l'urbanisme durable, le soutien de dynamique de concertation favorisant la mixité sociale et l'intergénérationnel.</p> <p>En tant qu'acteur du développement économique, la CDC AA s'appuiera également sur ces principes et portera une attention particulière aux travaux de requalification et le développement des zones économiques afin de limiter l'empreinte écologique de ces ensembles. L'enjeu de la lutte contre le</p>
---------------------------	---

	<p>réchauffement climatique inscrit la CDC AA dans une nouvelle façon de penser ces espaces ; la création d'immobilier d'entreprises dans des bâtiments de type BEPOS / HQE sera expérimentée.</p> <p>Enfin, elle souhaite offrir aux habitants des modes de vie durables : la lutte contre les phénomènes d'îlots de chaleur sera expérimentée, la végétalisation des espaces urbanisés pour favoriser la biodiversité et améliorer le cadre de vie sera une composante indissociable des aménagements urbains.</p> <p>Cette démarche sera réalisée en veillant à réduire la consommation d'espace par la requalification d'espaces existants, et en s'appliquant à des projets en renouvellement urbain.</p>
<p>Objectifs (résultats attendus)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aménager de nouveaux quartiers en mettant l'habitant au cœur du projet, vers une conception urbaine de qualité (intimité, vie de quartier, nature en ville, désimperméabilisation des sols, accès aux services/commerces...) ▪ Requalifier des zones artisanales existantes ▪ Participer au changement de comportements liés aux usages des bâtiments et des espaces urbanisés
<p>Contenu de l'action</p>	<p>Créer de nouveaux quartiers de qualité dans une optique d'urbanisme durable :</p> <p>La CCAA apportera une aide sur 2 ou 3 projets d'envergure qui répondent aux objectifs du PADD, des OAP et du Programme d'Orientations et d'Actions Habitat.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travail avec les communes à la définition d'un règlement de financement pour déterminer les aides ; - Lancement d'un appel à projet auprès des communes pour la création de projet pilote. Les aides apportées s'adapteront aux avancées du projet (phases pré-opérationnelles, opérationnelles, maîtrise foncière...); - Accompagnement technique et mise en relation avec les partenaires dédiés (CAUE, ADIL, EPF, département, région...) proposés par la Communauté de Communes. <p>Création d'immobilier d'entreprise dans des bâtiments de type BEPOS/HQE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification des opportunités de sites d'implantation de création d'immobilier d'entreprise intégrant un cahier des charges BEPOS / HQE ; - Priorisation des opportunités et sélections des sites retenus ; - Etudes et planification pour la réalisation ; - Détermination d'un cahier des charges pour ce bâti durable et définitions des aides financières. <p>Amélioration de la végétalisation et de la gestion écologique des espaces urbanisés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Végétalisation les cours d'écoles par la mise en œuvre du dispositif « cours oasis » (remplacement des enrobés par des surfaces perméables et plantations) - Aménagement des zones économiques avec l'objectif de créer des espaces de qualité <ul style="list-style-type: none"> ○ Création d'une charte paysagère et écologique des zones ; ○ Végétalisation et amélioration de la gestion des eaux pluviales ; ○ Mise en place d'une gestion écologique et d'aménagements favorables à la biodiversité. - Accompagnement des communes à la gestion écologiques des espaces verts, de loisirs, routes et chemins...

<p>Indicateurs de suivi et d'évaluation</p>	<p>Indicateurs de réalisation</p>	<p>Indicateurs de résultats</p>	<p>Indicateurs d'impacts</p>
--	-----------------------------------	---------------------------------	------------------------------

Axe 2 : Un territoire qui valorise durablement ses ressources locales

Objectif stratégique	2.1 Favoriser les filières locales en circuit court				
Action	2.1.1 Soutenir le développement des filières de matériaux biosourcés pour la rénovation et la construction de bâtiments moins énergivores et respectueux de l'environnement				
Statut de l'action	En cours d'élaboration	Impacts de l'action			
Publics ciblés	Professionnels du bâtiment Agriculteurs, collectivités	<input checked="" type="checkbox"/>	Adaptation	<input type="checkbox"/>	Maitrise de l'énergie
Lien avec autres dispositifs	TEPOS	<input checked="" type="checkbox"/>	Atténuation	<input type="checkbox"/>	Production EnR
		<input type="checkbox"/>	Sensibilisation	<input checked="" type="checkbox"/>	GES
				<input checked="" type="checkbox"/>	Air
				<input checked="" type="checkbox"/>	Stockage carbone

Contexte et enjeux	<p>Dans le cadre de sa mission pour la sauvegarde, la restauration et la valorisation du Marais poitevin, le PNR du Marais poitevin œuvre en faveur de l'écohabitat, pour sauvegarder l'architecture traditionnelle, préserver les paysages identitaires et soutenir le développement d'un habitat durable respectueux de l'identité locale.</p> <p>Voulant encourager l'usage des matériaux biosourcés, géo-sourcés et plus largement écologiques, les faire connaître, en faciliter l'accès et encourager, conforter, structurer les filières d'écoconstruction, le Parc réalise en 2020 une étude de potentiel des filières éco-matériaux.</p> <p>Les conclusions de l'étude montrent que le Parc bénéficie d'un important potentiel pour développer une filière locale d'éco-matériaux. L'articulation avec des filières déjà structurées (terre, bois et chanvre) présente un contexte favorable à la structuration de la filière paille notamment.</p> <p>La CDC AA quant à elle engagée dans la construction du Pôle de Services Publics à Ferrières d'Aunis, a recours à la filière paille nouvellement structurée en Nouvelle Aquitaine. Parallèlement, elle identifie par son implication dans la gestion de la PTRE, l'arrivée prochaine de la RE2020 et son cortège de mesures incitatives à l'utilisation des éco-matériaux. Par ces expériences elle mesure le nécessaire soutien local au développement de ces filières.</p> <p>Souhaitant déterminer l'articulation adéquate entre ce que le Parc peut porter et ce qui peut être mis en œuvre à l'échelle d'une CDC, la CDC AA souhaite impulser une expérimentation sur le développement de la filière paille à l'échelle locale.</p>
Objectifs (résultats attendus)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Engagement d'agriculteurs dans la production de botte de paille pour la construction ▪ Participation de professionnels de la construction (maîtres d'œuvre, artisans...) à la formation pro-paille ▪ Formation d'un groupement de professionnels ▪ Déclenchement d'UN projet public intégrant l'isolation paille
Contenu de l'action	<p>1. Mobilisation des acteurs de la filière :</p> <p>Objectifs : stimuler le réseau et favoriser sa structuration ; favoriser les structurations de groupement de pro ; susciter l'intérêt des professionnels à se former ; rassurer les maîtres d'ouvrage sur l'intégration des éco-matériaux aux procédures de marchés publics.</p> <p>Mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation de plusieurs visites en lien avec les travaux du Pôle de Services Publics ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'un séminaire élus pour élaborer une feuille de route stratégique et un plan d'action opérationnel. <p>2. Orientations à confirmer selon feuille de route stratégique et plan d'actions : Développement des projets paille par la sensibilisation des maîtres d'ouvrage et l'accompagnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification des projets de constructions et rénovations dans les communes et proposition de parcours de sensibilisation, information, visites des conseillers communaux - Soutien à la rédaction des cahiers des charges, modélisation des coûts des projets <p>Structuration de l'approvisionnement et développement d'une offre professionnelle locale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Évaluation de l'utilisation de la paille sur l'usage agricole et accompagner la structuration de la production et du stockage (équipement, bottelage...) - Formation du réseau de professionnels (maîtres d'œuvres, charpentiers producteurs...)
--	---

Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats	Indicateurs d'impacts
	Nombre et type d'animations réalisées	Nombre de participants	Projets réalisés

Portage et dynamique partenariale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilote de l'action : Communauté de communes Aunis Atlantique ▪ Partenaires : PNR Marais Poitevin, Odéys, Résonnance Paille, Chambres d'Agricultures, Chambre des métiers, réseau des professionnels du bâtiment, agriculteurs, réseau Pro Paille, les Plateforme de la Rénovation Aunis Vals de Saintonge et de la Rochelle, Cyclab. 																							
Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilotage interne Communauté de Communes : responsable service Transition Écologique et Mobilités en transversalité avec les services Développement Économique - Emploi, Habitat. 																							
Budget prévisionnel et moyens financiers	<p>Programme de sensibilisation des élus (rencontres, visites, journée d'échange)</p> <p>Mobilisation des acteurs de la filière</p> <ul style="list-style-type: none"> . Etat des lieux de la production . Diag entreprises . Accompagnements entreprises . Adhésion Odéys (accès formations, coordination animations, AMO...) 	<table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th>Dépenses</th> <th>Recettes</th> <th>Calendrier</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td>2021-2022</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>2023-2024</td> </tr> <tr> <td>9 000 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>1 500 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>9 600 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>En cours de chiffrage</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Dépenses	Recettes	Calendrier			2021-2022			2023-2024	9 000 €			1 500 €			9 600 €			En cours de chiffrage			
Dépenses	Recettes	Calendrier																						
		2021-2022																						
		2023-2024																						
9 000 €																								
1 500 €																								
9 600 €																								
En cours de chiffrage																								

IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX	
EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE OPERATIONNELLE	
POSITIF	A plusieurs titres, la mise en œuvre de l'action est positive pour l'environnement et la santé publique. Elle réduit les émissions de gaz à effet de serre importé, renforce le stockage carbone du tissu urbain et améliore la santé des habitants et des artisans. Indirectement, cette action maintient un paysage agro-naturel remarquable, celui du marais.

Axe 2 : Un territoire qui valorise durablement ses ressources locales

Objectif stratégique	2.1 Favoriser les filières locales en circuit court				
Action	2.1.2 Animer un Projet Alimentaire Territorial				
Statut de l'action	Engagée	Impacts de l'action			
Publics ciblés	Habitants, professionnels de l'enfance-petite enfance	<input type="checkbox"/>	Adaptation	<input type="checkbox"/>	Maitrise de l'énergie
Lien avec autres dispositifs	Projet de mutualisation / Contractualisation régionale : expérimentation Néo Terra	<input checked="" type="checkbox"/>	Atténuation	<input checked="" type="checkbox"/>	GES
		<input checked="" type="checkbox"/>	Sensibilisation	<input checked="" type="checkbox"/>	Air
				<input checked="" type="checkbox"/>	Stockage carbone

Contexte et enjeux	<p>L'alimentation est un sujet transversal porté par plusieurs champs d'actions de la CDC AA (développement économique et emploi, transition écologique, développement social...) et de nombreux acteurs locaux (producteurs, acteurs de l'économie circulaire, de la transformation, distribution, commercialisation...). Elle concerne tous les habitants du territoire, les différents services à la population portés par la CDC AA et plus largement par ses partenaires (secteurs de l'enfance, social, acteurs culturels...). Tous contribuent au soutien à l'alimentation durable.</p> <p>La chaîne du producteur au consommateur a des conséquences directes et indirectes sur les enjeux de qualité de l'air, de maîtrise de la consommation d'énergie, d'émission de GES... Agir sur le système alimentaire permet d'adapter les cultures agricoles, d'anticiper les besoins en outils de transformation et d'évolution des régimes alimentaires, optimiser l'organisation des filières locales...</p> <p>En animant une démarche de Projet Alimentaire Territoriale intégrée à l'échelle du territoire de contractualisation régional (CDA La Rochelle, Aunis Sud et Ile de Ré), la CDC AA a pour ambition d'accompagner et de promouvoir une alimentation durable et locale.</p> <p>A ce titre, Aunis Atlantique s'engage sur un plan d'actions comprenant 5 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser la restauration collective sur le renforcement de ses achats durables - Sensibiliser les habitants à l'alimentation durable - Développer les filières locales durables - Mutualiser les réflexions sur le foncier agricole - Impulser un dialogue sur la question alimentaire entre les acteurs concernés
Objectifs (résultats attendus)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Donner accès à une alimentation de qualité pour tous ; ▪ Soutenir la filière agricole ; ▪ Préserver les milieux, les ressources.
Contenu de l'action	<p>Accompagner les restaurants scolaires dans l'atteinte des objectifs de la loi Egalim :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer le réseau de professionnels par l'organisation de réunions thématiques, les échanges de bonnes pratiques, des actions de sensibilisation, des rencontres avec les producteurs ; - Former les professionnels aux menus végétariens, à la lutte contre le gaspillage alimentaire (gaspitour) ; - Favoriser la participation des cantines aux actions nationales ou départementales (Grand Repas/ Menu local, etc.). <p>Sensibiliser les habitants à une alimentation durable et locale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer un programme autour de l'alimentation durable (animations, jeux, ateliers...)

	<ul style="list-style-type: none"> - Former des animateurs relais sur des outils de sensibilisation à l'alimentation durable. <p>Promouvoir une alimentation durable, locale et accessible à tous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les liens avec les acteurs de la solidarité et l'épicerie solidaire <p>Accroître la production maraîchère locale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mener une réflexion autour des stratégies foncières favorables au développement de la production maraîchère locale. <p>Valoriser les productions locales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le recours aux producteurs locaux pour les évènements de la CDC AA. <p>Soutenir le développement des circuits de distribution des produits du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer des accueils à la ferme, des services de livraison et de drive, des points de distribution AMAP, un local multi-service "produits locaux" sur l'aire de camping-car de La Laigne. <p>Soutenir l'organisation de filières durables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer à une étude sur la filière légumineuse dans la perspective de création d'un atelier de transformation
--	---

	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats	Indicateurs d'impacts
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> . 1 programme de l'alimentation durable . 1 formation proposée à destination d'animateurs relai . 1 réunion d'information avec les acteurs de la solidarité . Nb de temps d'échange associant les restaurants scolaires . 1 réunion dédiée à la stratégie foncière . Nb d'actions propices au développement des circuits courts . 1 réunion sur les filières durables 	<ul style="list-style-type: none"> . Nb d'animations « alimentation durable » réalisées . Nb de personnes formées aux outils d'animation . Nb d'acteurs de la solidarité informés . Nb de restaurants scolaires sensibilisés à la loi Egalim . 1 convention SAFER partagée à l'échelle du PAT . Nb d'évènements s'approvisionnant en produits locaux . Nb de points de circuits sur le territoire . 1 étude sur la filière légumineuse 	<ul style="list-style-type: none"> . Nb de personnes sensibilisées . Nb de personnes ayant utilisées les outils d'animation . Nb d'actions autour de l'alimentation impliquant des acteurs de la solidarité . Nb de restaurants scolaires ayant des bonnes pratiques portant sur la loi Egalim . Nb d'actions propices au développement de la production maraîchère . Nb de personnes concernées par ces évènements . Nb de personnes touchées . Capacité à cerner la pertinence de développer un atelier de transformation

Portage et dynamique partenariale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilote de l'action : co-portage CDA La Rochelle, CDC AA, CDCAS, Ile de Ré avec maîtrise d'ouvrage ▪ Service pilote interne CDCAA : service Développement Economique et Tourisme - chef de projet PAT ▪ Partenaires : Région, DRAAF, communes, Cyclad, CNFPT, CIAS, Département, producteurs, associations, habitants... ▪ Co-financeurs : LEADER, DRAAF, Chambre d'Agriculture...
Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 50 % ETP - chef de projet PAT ▪ 1 ETP coordination PAT à l'échelle du contrat de territoire

Budget prévisionnel et moyens financiers	Dépenses	Recettes	Calendrier
	Budget estimatif de 10 000€ par an		2021-2026

RECOMMANDATIONS TRANSVERSALES SUR L'ENVIRONNEMENT (EES)

POSITIF	<p>La mise en œuvre l'action constitue indirectement une mesure positive pour l'environnement et la santé publique. Il est attendu l'amélioration de la santé des agriculteurs et des consommateurs par le choix de favoriser des aliments de qualité et durables. Aussi, le PAT apportera une mixité des cultures produites favorisant des paysages plus divers et une mosaïque agricole plus adaptée à la biodiversité. Également, l'objectif 'une agriculture plus durable devrait améliorer la qualité de la ressource en eau et permettre de travailler sur les économies de prélèvement.</p>
---------	--

Axe 2 : Un territoire qui valorise durablement ses ressources locales

Objectif stratégique	2.1 Favoriser les filières locales en circuit court				
Action	2.1.3 Dynamiser la marque Valeurs parc naturel régional				
Statut de l'action	Nouvelle	Impacts de l'action			
Publics ciblés	Agriculteurs, éleveurs, touristes, habitants	<input type="checkbox"/>	Adaptation	<input type="checkbox"/>	Maitrise de l'énergie
Lien avec autres dispositifs	PAT / TVB	<input checked="" type="checkbox"/>	Atténuation	<input type="checkbox"/>	Production EnR
		<input checked="" type="checkbox"/>	Sensibilisation	<input type="checkbox"/>	GES
				<input type="checkbox"/>	Air
				<input checked="" type="checkbox"/>	Stockage carbone

Contexte et enjeux	<p>Le Parc naturel régional du Marais poitevin propose l'attribution de cette marque pour tous les produits, savoir-faire et services des professionnels du territoire qui s'engagent pour la protection de l'environnement, le bien-être des habitants et des salariés et l'économie locale.</p> <p>La valorisation des produits parqués valeur Parc contribue au maintien d'une activité économique locale dynamique et durable, à la préservation et valorisation des atouts du territoire, à conforter et valoriser le rôle de ces productions dans la valorisation, la préservation et la gestion de la biodiversité.</p> <p>La Communauté de communes souhaite favoriser le développement de la marque en soutenant les professionnels engagés et en communiquant auprès des consommateurs.</p>
Objectifs (résultats attendus)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibilisation aux productions locales
Contenu de l'action	<p>Filière bovine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Information et sensibilisation des distributeurs d'agro-alimentaire - Rendre visible les produits marqués parc sur le territoire - Intégration des produits marqués Parc dans la plateforme Agrilocal <p>Sensibiliser et animer de nouveaux réseaux de producteurs / distributeurs</p> <p>En lien avec le développement des filières d'éco-matériaux, étudier la construction de cahiers des charges produits auprès du PNR marais poitevin et des filières.</p>

Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats	Indicateurs d'impacts
	Démarches de communication engagées	Présence des produits viandes dans de nouveaux commerces	Pérennisation des productions valeurs parc

Portage et dynamique partenariale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilote de l'action : Parc naturel Régional du Marais poitevin. ▪ Service pilote interne CDCAA : en lien avec le chef de projet PAT ▪ Partenaires : fédération des parc naturels Régionaux, Chambres d'agriculture, agriculteurs, commerçants...
Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lien avec le pilote de l'action – chef de projet PAT et responsable PCAET

Budget prévisionnel et moyens financiers	La valorisation de la marque sera assurée sur les supports de communication classiques de la collectivité et l'activité du service développement économique ce qui n'engendrera pas de dépenses nouvelles. Un budget dédié sera prévu selon les opportunités de nouveaux projets	Calendrier
		2021-2026

RECOMMANDATIONS TRANSVERSALES SUR L'ENVIRONNEMENT (EES)

POSITIF	La préservation et la mise en valeur de la nature de manière durable sur le territoire ont des répercussions positives sur les ressources naturelles (biodiversité, ressource en eau, paysage, etc.).
---------	---

Axe 2 : Un territoire qui valorise durablement ses ressources locales

Objectif stratégique	2.2 Soutenir le développement d'une économie circulaire locale				
Action	2.2.1 Faire émerger et accompagner la création d'unités de méthanisation à la ferme				
Statut de l'action	Nouvelle	Impacts de l'action			
Publics ciblés	Agriculteurs	<input type="checkbox"/>	Adaptation	<input type="checkbox"/>	Maitrise de l'énergie
Lien avec autres dispositifs	TEPOS	<input checked="" type="checkbox"/>	Atténuation	<input checked="" type="checkbox"/>	Production EnR
		<input type="checkbox"/>	Sensibilisation	<input type="checkbox"/>	Air
				<input checked="" type="checkbox"/>	Stockage carbone

Contexte et enjeux	<p>Le secteur agricole dispose d'atout pour développer les EnR. La méthanisation par la réutilisation des effluents d'élevages et la production d'électricité ou de chaleur peut se présenter comme un process de production d'énergie déterminant pour le maintien d'exploitations.</p> <p>Soutenu par la Chambre d'Agriculture pour son étude de potentiel, un groupe d'exploitants agricoles a développé un projet qui a finalement été abandonné en 2021. Il appartient à la CDC AA d'identifier les raisons de cet échec et de mettre en œuvre les outils et leviers facilitant la concrétisation de nouveaux projets.</p>
Objectifs (résultats attendus)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ancrer les unités de méthanisation dans le territoire ▪ Maintenir les exploitations agricoles d'élevage
Contenu de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse des écarts avec les porteurs du projet abandonné ; - Mise en place d'un dispositif de soutien : identification de nouveaux débouchés locaux, de nouveaux formats de partenariat (montage juridiques et financiers), mise en réseau, groupement de commandes, mise en lien avec des investisseurs citoyens, communication... - Détection et accompagnement des projets en émergence ; - Réalisation d'études de potentiel ; - Soutien à l'information et la promotion des projets auprès des habitants+ <p>Le projet ENR devra prendre en compte les enjeux environnementaux locaux.</p>

Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats	Indicateurs d'impacts
		Temps d'animation/ information organisés Nb d'agriculteurs présents	Déclenchement d'un projet

Portage et dynamique partenariale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilote de l'action : Communauté de communes Aunis Atlantique ▪ Partenaires : PNR Marais Poitevin, Cyclad, la chambre d'agriculture, les exploitations agricoles...
Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilotage interne CDC AA : responsable service Transition Écologique et Mobilités
Budget prévisionnel	<p>A déterminer : Dans un premier temps, la CDCA pourra :</p>

et moyens financiers	Confier une mission d’audit afin de déterminer les leviers à activer pour permettre la réalisation de projets à la ferme. Conventionner avec la Chambre d’agriculture pour soutenir la dynamique de sensibilisation des agriculteurs et l’accompagnement aux études de potentiels.
-----------------------------	---

IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE OPERATIONNELLE	
POSITIF	L’action réduira l’usage d’énergies fossiles importés à même de renforcer l’empreinte écologique de la collectivité. La prise en compte de l’environnement dans les objectifs de développement des ENR limitera ainsi les incidences négatives attendues particulièrement pour le cycle de l’eau et la biodiversité.

Axe 2 : Un territoire qui valorise durablement ses ressources locales

Objectif stratégique	2.2 Soutenir le développement d'une économie circulaire locale		
Action	2.2.2 Valoriser localement les déchets verts des collectivités et les biodéchets		
Statut de l'action	Nouvelle	Impacts de l'action	
Publics ciblés	Pour les biodéchets : habitants, métiers de bouche, épiceries Pour les déchets verts : communes et professionnels des espaces verts	<input type="checkbox"/> Adaptation <input checked="" type="checkbox"/> Atténuation <input type="checkbox"/> Sensibilisation	<input checked="" type="checkbox"/> Maitrise de l'énergie <input type="checkbox"/> Production EnR <input checked="" type="checkbox"/> GES <input type="checkbox"/> Air <input checked="" type="checkbox"/> Stockage carbone

Contexte et enjeux	<p>Cyclad, Syndicat Mixte, en charge de la collecte, du traitement, de l'EIT et de l'économie circulaire a signé et validé son Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) et est labellisé Territoire Economie Circulaire.</p> <p>Dans le cadre de son plan Cyclad Horizon 2030 vers une Economie Circulaire, trois axes de travail sont définis : la réduction des déchets à la source, la valorisation matière et le territoire « zéro » enfouissement.</p> <p>L'état des lieux du territoire s'appuie notamment sur des campagnes de caractérisation. Les flux de déchets possédant un fort potentiel de réduction et de valorisation ont été identifiés. Il s'agit des biodéchets, du bois, des déchets du BTP, du matériel informatique.</p> <p>Les biodéchets représentent encore 35 % des Ordures Ménagères Résiduelles.</p> <p>Dans le PLPDMA de Cyclad l'Axe 4 est consacré au tri à la source des biodéchets et à la gestion des déchets verts des communes :</p> <p>Action 8 : Développement de la collecte séparée des biodéchets Action 9 : Aide à la gestion des déchets verts des communes</p> <p>Les objectifs du développement de la collecte séparée des biodéchets :</p> <p>La Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte fixe comme objectif la généralisation du tri à la source des biodéchets. Le Paquet Economie Circulaire de l'Union Européenne exige que cet objectif soit atteint au plus tard le 31 décembre 2023.</p> <p>Les biodéchets sont donc le flux prioritaire à détourner des OMR. Ils peuvent être valorisés localement en compost, en méthanisation. L'objectif est donc de déployer leur tri à la source sur tous les territoires adhérents à la compétence collecte de Cyclad.</p> <p>Suite à différents tests de collecte séparée réalisés en partenariat avec l'ADEME, Cyclad répond à l'appel à projets TRIBIO lancé par L'ADEME et la Région Nouvelle-Aquitaine. Cet appel à projets vise à soutenir des opérations ambitieuses de généralisation du tri à la source des biodéchets en Nouvelle-Aquitaine. Cyclad définit donc sa stratégie de généralisation de tri à la source des biodéchets, les actions envisagées vis-à-vis de la gestion de proximité des biodéchets et le développement des collectes séparées des biodéchets des ménages.</p> <p>En parallèle, Cyclad et ses partenaires intercommunalités peuvent accompagner les communes pour la gestion de leurs déchets verts (action 9 du PLPDMA).</p>
Objectifs (résultats attendus)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diminuer l'impact environnemental de la gestion des déchets en diminuant les transports, l'incinération et l'enfouissement ; ▪ Conserver la matière organique sur le territoire, le compost est utilisé par les agriculteurs.

Contenu de l'action	<p>Collecte des biodéchets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construire et valider une stratégie de valorisation des biodéchets ; - Déployer la collecte séparée des biodéchets sur le territoire d'Aunis Atlantique : sensibiliser les élus, mettre en place un matériel adapté en collaboration avec les communes, assurer l'équipement des foyers pour le tri et informer les habitants sur le service et les consignes de tri ; - Mettre en place les moyens pour la collecte (achats de véhicules et équipements dédiés) ; <p>Les biodéchets sont traités localement sur le territoire de Cyclad sur des plates formes de compostage de proximité.</p> <p>Déchets verts :</p> <p>De nombreuses communes n'ont pas de solutions pérennes et conformes pour la gestion de leurs déchets verts. Aussi, une étude sera menée pour apporter une solution globale de gestion des déchets verts des communes (apport en déchetterie, partenariat en local avec des agriculteurs, broyage in-situ...).</p> <p>A l'issue de cette étude une restitution sera faite aux collectivités membres de Cyclad ainsi qu'un chiffrage des actions proposées.</p>
----------------------------	---

	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats	Indicateurs d'impacts
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> . Nb de foyers équipés . Nb de communes ayant engagé une action 	<ul style="list-style-type: none"> . Tonnage d'ordures ménagères . Tonnage de déchets verts 	<ul style="list-style-type: none"> . Quantité de déchets incinérés ou enfouis . Quantité de déchets verts réceptionnés en déchetterie

Portage et dynamique partenariale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilote de l'action : Cyclad ▪ Partenaires : Aunis Atlantique, ADEME, Région Nouvelle Aquitaine, communes... 							
Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un chargé de mission est dédié au projet de collecte des biodéchet (financement AAP TRIBIO) pour l'ensemble du territoire Cyclad 							
Budget prévisionnel et moyens financiers	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td rowspan="2" style="vertical-align: top;">Collecte des biodéchets <i>(total pour le territoire de Cyclad)</i></td> <td>Dépenses</td> <td>Recettes</td> <td>Calendrier</td> </tr> <tr> <td>4 320 590 €</td> <td>Cyclad : 2 833 190 € ADEME/RNA : 1 487 440 €</td> <td>En cours de décision</td> </tr> </table>	Collecte des biodéchets <i>(total pour le territoire de Cyclad)</i>	Dépenses	Recettes	Calendrier	4 320 590 €	Cyclad : 2 833 190 € ADEME/RNA : 1 487 440 €	En cours de décision
Collecte des biodéchets <i>(total pour le territoire de Cyclad)</i>	Dépenses		Recettes	Calendrier				
	4 320 590 €	Cyclad : 2 833 190 € ADEME/RNA : 1 487 440 €	En cours de décision					

RECOMMANDATIONS TRANSVERSALES SUR L'ENVIRONNEMENT (EES)	
POSITIVE	La mise en œuvre de l'action devrait permettre de réduire les polluants atmosphériques et les pollutions des sols et de la ressource en eau en veillant à réduire à terme l'enfouissement et l'incinération. Du fait de ce nouveau mode de gestion, il est également attendu une réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Axe 3 : Un territoire solidaire où les citoyens et les acteurs locaux s'impliquent dans la transition écologique

Objectif stratégique	3.1 Favoriser les actions citoyennes et participatives				
Action	3.1.1 Favoriser la création d'une société de production EnR citoyenne				
Statut de l'action	Engagée	Impacts de l'action			
Publics ciblés	Habitants, élus, porteurs de projets EnR	<input checked="" type="checkbox"/>	Adaptation	<input type="checkbox"/>	Maitrise de l'énergie
Lien avec autres dispositifs	TEPOS / Contractualisation régionale : expérimentation Néo Terra	<input checked="" type="checkbox"/>	Atténuation	<input checked="" type="checkbox"/>	Production EnR
		<input checked="" type="checkbox"/>	Sensibilisation	<input type="checkbox"/>	Air
				<input type="checkbox"/>	Stockage carbone

Contexte et enjeux	<p>La participation active des collectivités et des habitants dans les projets d'EnR est une réponse aux enjeux d'intégration locale et d'appropriation. Maîtrisées et financées par les collectivités territoriales et les habitants, les installations citoyennes d'énergie renouvelable maximisent les retombées économiques locales. Celles-ci peuvent être multipliées par 2 ou 3 selon la part des investisseurs locaux au capital et le recours aux prestataires locaux.</p> <p>L'objectif de la CDC AA est de favoriser l'intégration et le portage de projets locaux en soutenant le montage d'une société citoyenne de production d'énergie renouvelable multi-énergie sur son territoire. Pour ce faire, elle conventionne avec A Nous l'Énergie ! renouvelable et solidaire 17 pour sensibiliser et mobiliser les habitants à cette démarche.</p> <p>Elle soutient également le projet de parc éolien citoyen en participant à son Comité de Pilotage et s'assure ainsi que toutes les dispositions sont prises pour faciliter l'intégration d'une société citoyenne au projet. Enfin, elle prépare la mise à disposition de sites favorables à l'installation de projets photovoltaïques.</p>
Objectifs (résultats attendus)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Impliquer les habitants dans la production d'énergies renouvelables ; ▪ Permettre des retombées économiques locales issues de la production d'EnR du territoire.
Contenu de l'action	<p>Montage de la société citoyenne :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Sensibilisation, mobilisation des habitants par l'organisation de rencontres, événements, réunions publiques... animés par ANE!rs17 – Création de la société par les habitants avec l'appui d'ANE!rs17 et des réseaux CIRENA et Énergie Partagée (détermination des valeurs, des projets, de la communication...) – Dépôt des statuts de la Société Citoyenne. <p>Soutien au parc éolien citoyen d'Andilly les Marais :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Participation au Comité de pilotage et aux instances de la SAS PEAM ; – Mobilisation d'une expertise juridique pour intégration de la Société citoyenne au projet ; – Appui à la levée de fonds citoyenne. <p>Soutien à l'identification de sites d'implantation favorable au photovoltaïque :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Conduite d'études de potentiel sur les friches classées Aenr dans le PLUI (Andilly – Taugon) ; – Sensibilisation des communes et accompagnement à la réalisation d'études de potentiel sur les bâtiments publics.

	L'ensemble des projets ENR devront prendre en compte les enjeux environnementaux locaux.
--	--

Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats	Indicateurs d'impacts
	Réalisation des études de potentiel Création de la société citoyenne	Projets d'installation portés et/ou réalisés Montée en compétence des citoyens	KWh produits Capacité de la Société citoyenne à développer de nouveaux projets

Portage et dynamique partenariale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilote de l'action : Communauté de communes Aunis Atlantique ▪ Référent technique interne : responsable service TEM ▪ Opérateur : association A Nous l'Énergie ! renouvelable et solidaire 17 ▪ Partenaires : réseaux CIRENA et Énergie Partagée, réseau TEPOS, CRER, communes, Région Nouvelle Aquitaine, habitants...
--	--

Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mission du responsable service TEM
-----------------------	--

Budget prévisionnel et moyens financiers	Création société citoyenne . Convention avec ANE!rs17 . Organisation d'événements, rencontres Soutien au projet éolien d'Andilly . Mission juridique . Communication levée de fonds Études de potentiels PV . Adhésion annuelle CRER . Études de potentiel PV au sol	Dépenses	Recettes	Calendrier
		4 500 €		2021-2022
		13 800 €	Région : 70 %	2022-2023
		2 550 €		2021-2026
		4 000 €		2021-2026

RECOMMANDATIONS TRANSVERSALES SUR L'ENVIRONNEMENT (EES)

POSITIF	La création de cette société n'induit pas d'incidences directes sur l'environnement. Cependant, la mise en œuvre des projets induits par cette société, sera susceptible d'en créer. Cependant, au travers l'orientation 1.3, le développement des ENR est conditionné à la prise en compte de l'environnement. A ce titre, les incidences négatives attendues sont limitées voire nulles. Aussi, la mise en œuvre de l'action permettra à terme de réduire les émissions de gaz à effet de serre du fait du développement d'un mix énergétique plus décarboné.
---------	---

Axe 3 : Un territoire solidaire où les citoyens et les acteurs locaux s'impliquent dans la transition écologique

Objectif stratégique	3.1 Favoriser les actions citoyennes et participatives				
Action	3.1.2 Animer un comité consultatif citoyen				
Statut de l'action	Engagée	Impacts de l'action			
Publics ciblés	Habitants	<input type="checkbox"/>	Adaptation	<input checked="" type="checkbox"/>	Maitrise de l'énergie
Lien avec autres dispositifs	TEPOS	<input checked="" type="checkbox"/>	Atténuation	<input checked="" type="checkbox"/>	Production EnR
		<input checked="" type="checkbox"/>	Sensibilisation	<input type="checkbox"/>	Air
				<input type="checkbox"/>	Stockage carbone

Contexte et enjeux	<p>En Aunis Atlantique, la démarche TEPOS permet au territoire d'entrer dans une dynamique nouvelle autour de la transition énergétique et des mobilités. Afin de travailler au mieux ces sujets et d'établir une politique cohérente en lien direct avec les attentes des habitants du territoire, la CDC AA a souhaité se doter d'un outil capable d'affiner et de valider ses actions de transition énergétique : le Comité Consultatif Citoyen.</p> <p>Cet espace d'échanges entre habitants volontaires, élus et acteurs socio-économiques a vocation à être un espace où transparence et confiance sont les mots d'ordre.</p>
Objectifs (résultats attendus)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Partager la stratégie de transition énergétique avec les habitants
Contenu de l'action	<p>Recrutement au fil de l'eau des habitants</p> <p>Organisation de trois rencontres annuelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Séquence 1 : échanges, débat sur les actions programmées par la collectivité sur l'année. <p>Objectifs : partage des priorisations, expression des points de vigilance et attentes du point de vue des usagers, proposition de nouvelles actions...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Séquence 2 : suivi des développements des actions et approfondissements thématiques. <p>Objectifs : recueil des expertises d'usage, proposition d'amélioration-évolution</p> <ul style="list-style-type: none"> - Séquence 3 : rencontre avec la commission Transition Écologique et Mobilités <p>Objectifs : présentation mutuelle du comité consultatif citoyen et des élus de la commission des prises en compte des préconisations.</p>

Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats	Indicateurs d'impacts
		Nbre d'habitants impliqués Nbre de rencontres Contenu des échanges	Adaptation, modification des décisions de la CDC AA en fonctions des préconisations du CCC

Portage et dynamique partenariale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilotes de l'action : CDC AA. ▪ Référents techniques internes : animateur TEPOS ▪ Partenaires : UC2A, Centres sociaux, PTRE, PNR Marais poitevin, experts (CIRENA, CRER....) 							
Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 15 % ETP animateur TEPOS 							
Budget prévisionnel et moyens financiers	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td data-bbox="266 387 762 607" rowspan="2" style="text-align: center; vertical-align: middle;">Animation de la démarche</td> <td data-bbox="762 439 940 472" style="text-align: center;">Dépenses</td> <td data-bbox="940 439 1259 472" style="text-align: center;">Recettes</td> <td data-bbox="1259 439 1474 472" style="text-align: center;">Calendrier</td> </tr> <tr> <td data-bbox="762 472 940 595" style="text-align: center;">Poste animateur TEPOS</td> <td data-bbox="940 472 1259 595" style="text-align: center;">50 % ADEME / Région NA</td> <td data-bbox="1259 472 1474 595" style="text-align: center;">2021-2026</td> </tr> </table>	Animation de la démarche	Dépenses	Recettes	Calendrier	Poste animateur TEPOS	50 % ADEME / Région NA	2021-2026
Animation de la démarche	Dépenses		Recettes	Calendrier				
	Poste animateur TEPOS	50 % ADEME / Région NA	2021-2026					

RECOMMANDATIONS TRANSVERSALES SUR L'ENVIRONNEMENT (EES)

POSITIVE	<p>Indirectement, l'intégration des citoyens dans le partage de la stratégie du plan climat permettra de renforcer la sensibilisation et l'information des usagers aux enjeux de la transition dont ceux de l'environnement et la santé publique. Il est donc attendu une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux au-delà du seul comité à terme.</p>
-----------------	---

Axe 3 : Un territoire solidaire où les citoyens et les acteurs locaux s'impliquent dans la transition écologique

Objectif stratégique	3.2 Soutenir les habitants et les acteurs socio-économiques dans leurs démarches d'optimisation des ressources			
Action	3.2.1 Soutenir une démarche EIT auprès des entreprises du territoire			
Statut de l'action	Engagée	Impacts de l'action		
Publics ciblés	Entreprises	<input type="checkbox"/>	Adaptation	<input checked="" type="checkbox"/> Maitrise de l'énergie
Lien avec autres dispositifs	TEPOS	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/> Production EnR
	Labellisations CYCLAD : <i>Zéro Gaspillage Zéro Déchets, Economie Circulaire, EIT NA</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	Atténuation	<input checked="" type="checkbox"/> GES
	Labellisation UC2A : <i>EIT NA</i> Contractualisation régionale : expérimentation Néo Terra	<input type="checkbox"/>	Sensibilisation	<input checked="" type="checkbox"/> Air <input type="checkbox"/> Stockage carbone

Contexte et enjeux	<p>La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte définit l'écologie industrielle et territoriale comme [consistant] « sur la base d'une quantification des flux de ressources, et notamment des matières, de l'énergie et de l'eau, à optimiser les flux de ces ressources utilisées et produites à l'échelle d'un territoire pertinent, dans le cadre d'actions de coopération, de mutualisation et de substitution de ces flux de ressources, limitant ainsi les impacts environnementaux et améliorant la compétitivité économique et l'attractivité des territoires ».</p> <p>Par les différentes actions portées dans la démarche d'EIT, les entreprises s'impliquent directement dans la stratégie du Plan Climat de la CDC AA. La CDC AA, Cyclad et le club d'entreprise UC2A ont ainsi décidé de s'associer afin d'adopter une action concertée favorisant la structuration d'une démarche EIT à l'échelle d'Aunis Atlantique et de l'EPCI voisine, la CDC Aunis Sud.</p> <p>La CDC AA soutient la sobriété énergétique dans son programme TEPOS. En ce sens, une mutualisation d'actions en matière de dynamique d'animation sur les thématiques de l'énergie et la mobilité seront intégrées à la démarche EIT.</p> <p><u>Rôle et répartition des interventions des trois partenaires auprès des entreprises :</u></p> <p>Cyclad met à disposition des entreprises « l'Atelier » :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour l'expérimentation partagée et l'innovation – fablab bois ; fablab technologique ; foodlab ; espace de coworking... ▪ Une matériauthèque pour réutiliser – matériaux issus des déchetteries et des entreprises locales ; ▪ De l'animation pour soutenir le passage de l'idée à la concrétisation ; ▪ Des animations zéro déchets. <p>L'UC2A complète l'intervention de Cyclad sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une intervention fine auprès de ses membres et entreprises intéressées par la démarche EIT ; ▪ Une approche spécifique sur les thématiques eau, énergie et mobilité ; déchets du BTP ; ▪ Des solutions individuelles ou collectives des déchets professionnels, DAE ; ▪ Des partenariats avec les éco-réseaux proches <p>Aunis Atlantique :</p>
---------------------------	--



	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favorise l'upcycling en participant aux trophées CycloB ▪ Finance et réalise des études de potentiel EnR pour les entreprises dans le cadre du projet « EMERGENCE » (fiche action 1.3.1) ▪ Anime divers dispositifs sur le secteur « mobilité »
Objectifs (résultats attendus)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Constitution d'un réseau d'entreprises engagées et moteur de la démarche EIT ▪ Baisse des consommations énergétiques des entreprises
Contenu de l'action	<p>Animation de la démarche EIT :</p> <p>Cyclad, l'UC2A et la CDC AA interviennent conjointement pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La structuration d'un réseau d'entreprises : développement d'outils de communication et diffusion auprès des adhérents de Cyclad, de l'UC2A ou de l'Eco-réseau d'Aunis ; animation du réseau... - La sensibilisation à la démarche EIT : élaboration d'un plan d'actions, mise en œuvre et suivi coordonné assuré par les référents techniques des trois structures ; - Recherche et développement : diagnostic de potentiel upcycling, supports au prototypage, à l'ingénierie de projet (partenariat avec l'université de LR), auxancements de projets (trophées CycloB)... <p>Accompagnement à l'efficacité énergétique des entreprises :</p> <p>La CDC AA et l'UC2A structureront un programme d'accompagnement des entreprises visant à réduire les consommations énergétiques locales par l'efficacité énergétique des entreprises. Cette démarche intégrera des dispositifs tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La constitution d'un groupement d'achat énergie ; - La mise en place d'informations et de sensibilisations auprès des entreprises ; - L'accompagnement d'un groupe d'entreprises volontaires pour la réalisation d'actions opérationnelles (travaux de rénovation des bâtiments, installations EnR, évolution des chaînes de fabrication...). <p>Les objectifs à atteindre au terme de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - apporter aux entreprises accompagnées une autonomie dans le suivi et l'analyse de leurs consommations d'énergie ; - favoriser le retour d'expérience entre pairs ; - permettre une montée en compétence de la CDC et de l'UC2A (reproductibilité du modèle)... <p>Le volet mobilité est décrit dans la fiche action 4.2</p>

	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats	Indicateurs d'impacts
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Création de l'éco-réseau d'Aunis Nb d'actions menées auprès des pro pour les sensibiliser à l'EIT Nb d'études de potentiel ENR réalisées via la CdC Aunis Atlantique auprès des entreprises	Mise en œuvre du tri Baisse des consommations énergétiques des entreprises accompagnées Nb de projets développés	Kwh économisés et/ou produits

Portage et dynamique partenariale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilotes de l'action : co-pilotage à échelle variable entre la CDC AA, l'UC2A et Cyclad. ▪ Référents techniques internes à la CDCAA : chargé de mission emploi, animateur TEPOS ▪ Partenaires : CYCLAD, Université de La Rochelle, SOLTENA, CCI, ADEME, Région NA,
--	--

Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> 85 % ETP animateur UC2A 			
Budget prévisionnel et moyens financiers	Animation de la démarche EIT	Dépenses 48 928 €	Recettes ADEME + Région : 62 % Cyclad : 19 % CDC AA : 15 % UC2A : 4 %	Calendrier 2021-2026
	Accompagnement à l'efficacité énergétique des entreprises	25 000 €		2022-2026

RECOMMANDATIONS TRANSVERSALES SUR L'ENVIRONNEMENT (EES)

POSITIF	La mise en œuvre de l'action permettra de réduire les besoins en énergie utile au process industriel et par un système de valorisation des déchets entre entreprises proches, l'action devrait permettre de réduire l'importation d'énergie et de matériaux.
----------------	--

Axe 3 : Un territoire solidaire où les citoyens et les acteurs locaux s'impliquent dans la transition écologique

Objectif stratégique	3.2 Soutenir les habitants et les acteurs socio-économiques dans leurs démarches d'optimisation des ressources			
Action	3.2.2 Requalifier les déchetteries pour favoriser la valorisation des déchets en mettant en œuvre de nouvelles filières de tri en lien avec le local.			
Statut de l'action	Nouvelle	Impacts de l'action		
Publics ciblés	Usagers des déchetteries : habitants et petites et moyennes entreprises	<input type="checkbox"/>	Adaptation	<input checked="" type="checkbox"/> Maitrise de l'énergie
Lien avec autres dispositifs	Contractualisation régionale : expérimentation Néo Terra / CRTE	<input checked="" type="checkbox"/>	Atténuation	<input type="checkbox"/> Production EnR
		<input type="checkbox"/>	Sensibilisation	<input checked="" type="checkbox"/> GES
				<input checked="" type="checkbox"/> Air
				<input type="checkbox"/> Stockage carbone

Contexte et enjeux	<p>Cyclad, Syndicat Mixte, en charge de la collecte, du traitement, de l'EIT et de l'économie circulaire a signé et validé son Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés et est labellisé Territoire Economie Circulaire.</p> <p>Dans le cadre de son plan Cyclad Horizon 2030 vers une Economie Circulaire, trois axes de travail sont définis : la réduction des déchets à la source, la valorisation matière et le territoire « zéro » enfouissement.</p> <p>Les déchetteries reçoivent plus de 50% des déchets produits sur le territoire, leur rôle pour favoriser la réduction des déchets et l'économie circulaire est fondamental.</p> <p>25 filières de tri existent déjà dans les déchetteries les plus performantes du territoire de Cyclad et des modules d'économie circulaire permettant le réemploi des biens de consommation sont installés sur les nouvelles déchetteries : les Cyclab'box.</p> <p>Il y a cinq déchetteries sur le territoire Aunis Atlantique : Saint Sauveur d'Aunis, Charron, Longèves, Marans et Courçon.</p> <p>L'augmentation régulière de la fréquentation, des tonnages et des filières rend certains sites déjà obsolètes (dans leur fonctionnement, puisqu'ils sont tous aux normes vis-à-vis de la réglementation).</p> <p>En 2022 de nouvelles filières (dont la prise en charge est gratuite pour les collectivités) vont émerger : filières jouets, sports, bricolage et matériaux. Les sites qui pourront accueillir ces filières permettront aux collectivités d'engendrer des économies. Ainsi, comme d'autres territoires, il est nécessaire de revoir le maillage et la taille des équipements pour disposer de moins de sites mais équipés de 20 quais et de près d'un hectare chacun pour accueillir de vastes espaces de réemploi et des matériauuthèques.</p> <p>Les déchetteries changeront de nom et d'usage puisqu'il sera possible d'y récupérer de nombreux objets, d'avoir des services complémentaires, des espaces de sensibilisation, la présence d'acteurs du territoire qui viennent sensibiliser les habitants etc...</p>
Objectifs (résultats attendus)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diminuer l'impact environnemental de la gestion des déchets en diminuant les transports, l'incinération et l'enfouissement ; ▪ Augmenter le recyclage, la réutilisation, le réemploi de la matière sur le territoire ; ▪ Créer des emplois issus de l'économie circulaire.

Contenu de l'action

- Construire et valider une stratégie d'implantation des déchetteries nouvelle génération sur le territoire Aunis Atlantique ;
- Conduire les études programmatiques d'agrandissement des déchetteries sélectionnées ;
- Conduire les travaux de construction ;
- Définir une nouvelle identité pour les déchetteries qui vont devenir un pilier pour le développement de l'économie circulaire en permettant le recyclage mais aussi la réutilisation de la matière ;
- Accompagner les habitants et les petites et moyennes entreprises dans ces nouveaux usages : recyclage, réemploi...

La zone de réemploi installée au centre de la déchetterie permet de réutiliser les biens de consommation en bon état pour réduire les déchets. La matériauthèque est installée au fon de la déchetterie. Les bennes nombreuses de chaque coté peuvent accueillir une trentaine de filières de recyclage.



Intérieur de la zone de réemploi



Espace d'accueil



Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats	Indicateurs d'impacts
	. Nb de déchetteries nouvelles génération implantées	. Tonnage de chaque filière	. Quantité de déchets incinérés ou enfouis

Portage et dynamique partenariale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilote de l'action : Cyclad ▪ Partenaires : Aunis Atlantique, ADEME, éco-organismes, partenaires acteurs locaux du réemploi...
Moyens humains	
Budget prévisionnel	Le financement des études, des travaux et le fonctionnement des nouvelles déchetteries seront assurés par Cyclad.

IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX (EES)

POSITIVE

La mise en œuvre de l'action dans sa globalité devrait permettre de réduire les pollutions diffuses sur les sols, l'eau et l'air du fait d'une requalification des déchetteries et de la réduction de l'enfouissement et de l'incinération. Aussi, l'action devrait permettre de limiter la pression sur les ressources du sol et du sous-sol du fait de la réutilisation des matériaux et des objets.

Axe 3 : Un territoire solidaire où les citoyens et les acteurs locaux s'impliquent dans la transition écologique

Objectif stratégique	3.3 Engager les communes et la communauté de communes dans des démarches exemplaires			
Action	3.3.1 Maîtriser les retombées économiques des productions d'EnR par la révision du Pacte Fiscal			
Statut de l'action	Engagée	Impacts de l'action		
Publics ciblés	Élus	<input checked="" type="checkbox"/>	Adaptation	<input checked="" type="checkbox"/> Maitrise de l'énergie
Lien avec autres dispositifs	TEPOS	<input type="checkbox"/>	Atténuation	<input checked="" type="checkbox"/> Production EnR
		<input type="checkbox"/>	Sensibilisation	<input type="checkbox"/> GES
				<input type="checkbox"/> Air
				<input type="checkbox"/> Stockage carbone

Contexte et enjeux	L'objectif de la révision du Pacte Fiscal est d'harmoniser les relations financières entre la CDC et les communes membres afin de respecter des principes d'équité entre les communes membres et de solidarité entre les communes membres et la CDC. Sur le plan fiscal, le partage des ressources des impositions IFER nécessitent une révision au regard des textes.
Objectifs (résultats attendus)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Optimisation des ressources fiscales liées à la production d'EnR en vue du financement d'actions relevant de la transition énergétique.
Contenu de l'action	<ul style="list-style-type: none"> – Réalisation d'un diagnostic par l'analyse de l'IFER au regard des évolutions réglementaires et dans le contexte global du diagnostic financier et fiscal des communes et de la CDC ; – Identification de la place de l'IFER dans l'élaboration des scénarii du pacte financier et fiscal permettant de sauvegarder les équilibres financiers et de dégager des marges de manœuvre ; – Adoption d'un nouveau pacte financier et fiscal permettant le positionnement de l'IFER comme composante de la mise en œuvre de la transition énergétique du territoire.

Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats	Indicateurs d'impacts
	délibération du conseil communautaire et des communes concernées portant sur la répartition des montants		

Portage et dynamique partenariale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilote de l'action : CDC Aunis Atlantique ▪ Service pilote interne CDCAA : service finances 		
Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prestation externalisée - AMO 		
Budget prévisionnel et moyens financiers	Dépenses	Recettes	Calendrier 2021-2026

RECOMMANDATIONS TRANSVERSALES SUR L'ENVIRONNEMENT (EES)

EES : Pas d'impact sur l'environnement

Axe 3 : Un territoire solidaire où les citoyens et les acteurs locaux s'impliquent dans la transition écologique

Objectif stratégique	3.3 Engager les communes et la communauté de communes dans des démarches exemplaires				
Action	3.3.2 Accélérer l'intégration de clauses environnementales dans la commande publique				
Statut de l'action	Nouvelle	Impacts de l'action			
Publics ciblés	Collectivités	<input type="checkbox"/>	Adaptation	<input checked="" type="checkbox"/>	Maitrise de l'énergie
Lien avec autres dispositifs	PLPDMA Schéma de Mutualisation	<input checked="" type="checkbox"/>	Atténuation	<input type="checkbox"/>	Production EnR
		<input checked="" type="checkbox"/>	Sensibilisation	<input checked="" type="checkbox"/>	GES
				<input checked="" type="checkbox"/>	Air
				<input checked="" type="checkbox"/>	Stockage carbone

Contexte et enjeux	<p>La commande publique des collectivités locales constitue un levier d'action efficace pour la réduction des pollutions et des émissions de GES, en contribuant à pérenniser un marché de produits et/ou services générant un impact minimal sur l'environnement. Le code de la commande publique oblige les acheteurs publics à intégrer des objectifs et des critères de développement durable dans les cahiers des charges soumis aux fournisseurs, et ce quel que soit le type d'achats (travaux, fournitures et services).</p> <p>Selon les données de l'Observatoire économique de l'achat public intégré au sein du Ministère de l'économie, à l'échelle nationale, le pourcentage de critères environnementaux dans les marchés publics est passé de 3 % en 2009 à 19 % en 2019. Encore très faible sur le territoire de la Communauté de Communes, l'intégration de critères environnementaux peut créer un réel effet d'exemplarité et d'entraînement auprès des acteurs locaux.</p>
Objectifs (résultats attendus)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégrer systématiquement dans les marchés publics des objectifs et des critères environnementaux
Contenu de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Faire un état des lieux de l'existant en matière d'achat durable ; - Créer un groupe de travail pour élaborer une charte de la commande publique responsable : définir les achats, un calendrier, les critères d'expérimentation des premières commandes publiques intégrant les clauses environnementales ; - Former les acheteurs publics de la collectivité à la démarche des achats durables ; - Suivre et évaluer la mise en œuvre de la Charte ; - Dupliquer ou mutualiser l'expérimentation avec les communes du territoire.

	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats	Indicateurs d'impacts
Indicateurs de suivi et d'évaluation	La politique des achats durables est formalisée dans un document écrit % des marchés intégrant des clauses environnementales dans les spécifications techniques ou les critères d'attribution	Nb de formations Nb d'agents formés	Action non quantifiable en termes de réduction de GES, de consommations énergétiques ou de polluants atmosphériques.

Portage et dynamique partenariale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilote de l'action : CDC AA ▪ Service pilote interne CDCAA : service commande publique, service mutualisation ▪ Partenaires : Communes, CYCLAD, S3R... 		
Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Personnel en charge de la commande publique et de la mutualisation 		
Budget prévisionnel et moyens financiers	<p>Cette action ne nécessite pas de budget spécifique. Un temps de travail plus conséquent des services en charge de cette action sera à intégrer dans les plans de charges des agents pour leur formation, la formulation du besoin, le sourcing, la rédaction des marchés publics, l'analyse des candidatures et des offres avec de nouveaux critères, le suivi des marchés.</p> <table border="1" data-bbox="1303 353 1519 573" style="float: right; margin-top: 10px;"> <tr> <td style="text-align: center;">Calendrier</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2022-2026</td> </tr> </table>	Calendrier	2022-2026
Calendrier			
2022-2026			

RECOMMANDATIONS TRANSVERSALES SUR L'ENVIRONNEMENT (EES)

POSITIF	La mobilisation de la collectivité facilitera les comportements raisonnables des acteurs du territoire, préservant les ressources indirectement
----------------	---

Axe 4 : Encourager les mobilités économes et alternatives pour améliorer la qualité de l'air

Objectif stratégique Action	4.1 Mettre en place et animer les instances et outils de pilotage de la mobilité				
Statut de l'action	Engagée	Impacts de l'action			
Publics ciblés	Partenaires institutionnels et territoriaux de la mobilité	<input type="checkbox"/>	Adaptation	<input checked="" type="checkbox"/>	Maitrise de l'énergie
Lien avec autres dispositifs	TEPOS	<input checked="" type="checkbox"/>	Atténuation	<input type="checkbox"/>	Production EnR
		<input checked="" type="checkbox"/>	Sensibilisation	<input checked="" type="checkbox"/>	GES
				<input checked="" type="checkbox"/>	Air
				<input type="checkbox"/>	Stockage carbone

Contexte et enjeux	<p>Face au constat du volume de déplacements quotidien et des émissions de GES conséquentes, la CDC AA a pour objectif de s'impliquer sur la coordination de l'ensemble des démarches mobilité sur le territoire et de permettre aux usagers d'accéder rapidement et efficacement aux informations des services de mobilité.</p> <p>Il s'agira :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De coordonner et décider les actions de mobilités à mettre en œuvre à une échelle locale en cohérence avec les besoins du territoire et les instances de la mobilité extraterritoriales (exercer les actions d'AOM) ; - De travailler en étroite collaboration avec les territoires voisins afin de structurer le maillage des infrastructures et les réseaux de mobilité dans une logique de continuité de services d'un territoire à l'autre ; - De développer une culture de la mobilité propre par une planification et une animation spécifiques imputées au futur chargé de mission mobilité et son support pour la communication.
Objectifs (résultats attendus)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diminution des GES issues du transport ▪ Diminution des déplacements pendulaires individuels vers La Rochelle
Contenu de l'action	<p>Exercer les actions d'AOM – réalisation d'un Plan de Mobilité Simplifié :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude préalable : mise en place d'une feuille de route pour l'exercice de la compétence ; - Mise en place des actions prévues dans la feuille de route. <p>Participer et être moteur dans les comités de pilotage favorisant la mutualisation et la cohérence de l'action mobilité à l'échelle extra territoriale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Co-rédaction, mise en œuvre et suivi du Contrat Opérationnel de Mobilité avec la Région Nouvelle Aquitaine pour détermination des actions communes, des modalités de coordination-coopération et des résultats attendus entre AOM ; - Participation aux Comités de Bassin du Syndicat Nouvelle Aquitaine Mobilités qui coordonne le développement de services de mobilités covoiturage et routier (car) sur le corridor La Rochelle – Niort via la N11 ; - Constitution et animation du Comité de Partenaires qui sera consulté pour avis avant toute modification importante de l'offre de mobilité, de la politique de mobilité et l'instauration ou l'évolution du taux du versement mobilité. <p>Développer une culture de la mobilité propre :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Coordonner l'ensemble des actions en cours et prévues sur le territoire : coordination du Plan Vélo, développement d'infrastructures, équipements mobilité, PDE - PDIE... et mettre en place les équipements incitatifs : autopartage, VAE longue durée... - Organiser et animer l'accès à l'information pratique dédiée à la mobilité alternative aux pratiques d'autosolisme : développement de la marque VAALA ; - Organiser et animer des actions de communication fortes (Semaine de la Mobilité, animation Rézo Pouce, recueil des retours d'expérience, développement d'une culture commune des pratiques de mobilités nouvelles sur les territoires, etc.)
--	--

Portage et dynamique partenariale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilote et animateur de l'action : Communauté de communes ▪ Référents interne : responsable service TEM ▪ Partenaires : NAM (Syndicat Nouvelle Aquitaine Mobilités) / Région Nouvelle Aquitaine / CDA LR / CAN / EPCI limitrophes / Département / REGION NA / Pôle Métropolitain...
--	---

Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 100% ETP chargé de mission mobilité selon recrutement ▪ 10 % ETP TEPOS (animateur + stagiaire Rézo Pouce)
-----------------------	--

Budget prévisionnel et moyens financiers	Exercer les actions d'AOM . Elaboration de la feuille de route (AMO) Collaborer pour favoriser les mobilités inter-territoriales Culture de la mobilité . autopartage (1 véhicule) . animation Rézo Pouce	Dépenses	Recettes	Calendrier
		Poste chargé de mission mobilité 40 000 €/an Inv : 40 000 € Fon ^t /an : 5 000 € 4 000 €/an	2 000 €/an	2022-2026 2023-2026 2021-2026

Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats	Indicateurs d'impacts
	Réalisation de l'opération	Nb d'inscrits, d'utilisateurs. Nb de Km économisés	Emission de GES évité

RECOMMANDATIONS TRANSVERSALES SUR L'ENVIRONNEMENT (EES)	
POSITIF	La mobilisation de la collectivité facilitera les changements d'habitude des habitants, préservant les ressources indirectement.

Axe 4 : Encourager les mobilités économes et alternatives pour améliorer la qualité de l'air

Objectif stratégique Action	4.2 Accompagner les entreprises et les collectivités vers une gestion optimisée de leurs déplacements				
Statut de l'action	Nouvelle	Impacts de l'action			
Publics ciblés	Collectivités, élus – techniciens Entreprises	<input type="checkbox"/>	Adaptation	<input checked="" type="checkbox"/>	Maitrise de l'énergie
Lien avec autres dispositifs	TEPOS	<input checked="" type="checkbox"/>	Atténuation	<input type="checkbox"/>	Production EnR
		<input checked="" type="checkbox"/>	Sensibilisation	<input checked="" type="checkbox"/>	GES
				<input checked="" type="checkbox"/>	Air
				<input type="checkbox"/>	Stockage carbone

Contexte et enjeux	<p>Les déplacements professionnels représentent la majorité des déplacements quotidiens internes à Aunis Atlantique et en direction de l'agglomération de La Rochelle.</p> <p>La Communauté de Communes souhaite accompagner les entreprises et services publics dans leur évolution de pratiques de déplacement en s'appuyant sur plusieurs leviers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les plans de mobilité qui visent à optimiser les déplacements liés à l'activité d'établissements (ou groupe d'établissements) en favorisant l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture. Ils se présentent comme de véritables outils de promotion d'une nouvelle mobilité auprès des employeurs et des salariés ; - Le télétravail qui s'est imposé pendant la crise sanitaire. Les retours d'expérience, leurs analyses permettront d'engager un travail avec les entreprises en vue de structurer et pérenniser la pratique ; - L'augmentation et l'animation d'espaces de travail partagés sur le territoire. La gestion de la CAALE, l'espace de coworking créé et géré par la Communauté de communes à Marans, servira de référentiel pour le territoire en vue du développement d'autres structures (publiques ou privées).
Objectifs (résultats attendus)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintenir la pratique du télétravail expérimentée pendant de la crise sanitaire ▪ Réduire les déplacements pendulaires vers La Rochelle
Contenu de l'action	<p>Accompagner l'élaboration de plans de mobilités :</p> <p>L'action se déroulera en deux temps. Sous l'impulsion de l'installation du Pôle de Service Publics à Ferrières d'Aunis en proximité de la zone commerciale, la Communauté de Communes animera l'élaboration d'un plan de mobilité inter-entreprises à des fins d'exemplarité.</p> <p>Il s'agira dans un second temps d'identifier l'état d'avancement des PDE engagés et les entreprises volontaires pour structurer et mettre en œuvre un accompagnement personnalisé le cas échéant.</p> <p>Promouvoir et faciliter le télétravail :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir le déploiement de la fibre pour permettre une bonne qualité de travail pour les employés en télétravail ; - Informer / sensibiliser des salariés et les employeurs sur la mise en œuvre du télétravail. <p>Créer et gérer des espaces de travail partagés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gérer, animer et communiquer sur l'espace de coworking de la CAALE à Marans pour pérenniser une occupation maximum ;

	- En fonction de son évaluation et de l'analyse d'opportunités : développer un nouvel espace de travail partagé.
--	--

Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats	Indicateurs d'impacts
	PDIE Pôle de services Promotion de la CAALE	Entreprises, agent, salariés impliqués Nb de km (autosolisme) évités Taux d'occupation	GES évités

Portage et dynamique partenariale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilote et animateur de l'action : Communauté de communes ▪ Services porteurs de la démarche : services Développement Economique et Transition écologique et Mobilité ▪ Partenaires : Département, Charente Maritime Très Haut Débit, organisations syndicales et patronales, Chambres consulaires, Communes, Coopérative Tiers Lieux, Collectif d'utilisateurs Tiers-lieux, Université La Rochelle, UC2A, ADEME, Région NA...
--	--

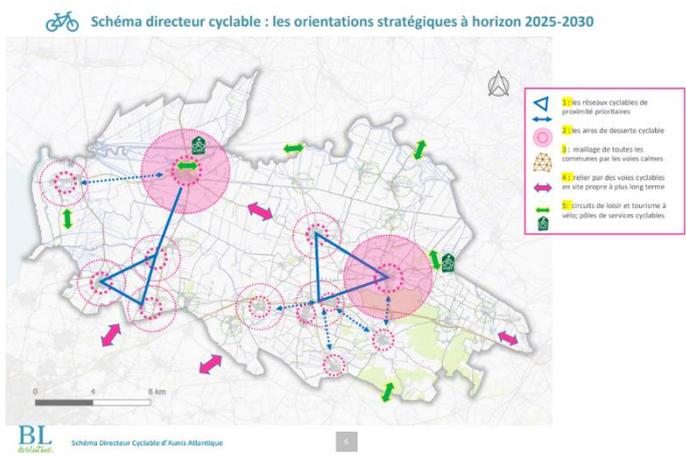
Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 100 % ETP à la CAALE (facilitatrice espace de travail partagé) ▪ 15 % ETP chargé de mission mobilité selon recrutement
-----------------------	---

Budget prévisionnel et moyens financiers	Elaboration des PDE – PDIE Etude de potentiel PDE – PDIE Recrutement AMO Mobilisation des entreprises Expérimentation Facilitation du télétravail Gestion, création de coworking Fonctionnement la CAALE	Dépenses HT	Recettes	Calendrier
		20 000 €		Phase 1 : 2022 Phase 2 : 2023-2026
		80 000 €/an	80 000 €/an	2021-2026

RECOMMANDATIONS TRANSVERSALES SUR L'ENVIRONNEMENT (EES)	
POSITIF	La limitation des besoins de déplacement en amont par la mise en place du télétravail permettra de réduire directement les consommations d'énergies primaire et ainsi les émissions de GES. La mutualisation des espaces de travail permet de diminuer la consommation d'espace excessive, d'autant plus s'il s'agit de la rénovation d'un bâtiment existant, et d'optimiser les différents services à proximité, donc les ressources.

Axe 4 : Encourager les mobilités économes et alternatives pour améliorer la qualité de l'air

Objectif stratégique Action	4.3 Encourager les mobilités douces pour les déplacements de proximité				
Statut de l'action	Engagée	Impacts de l'action			
Publics ciblés	Habitants travaillant ou étudiant (primaires – collèges) sur le territoire	<input type="checkbox"/>	Adaptation	<input checked="" type="checkbox"/>	Maitrise de l'énergie
Lien avec autres dispositifs	TEPOS / CRTE / Programme Petites Villes de Demain pour Marans	<input checked="" type="checkbox"/>	Atténuation	<input type="checkbox"/>	Production EnR
		<input type="checkbox"/>	Sensibilisation	<input checked="" type="checkbox"/>	GES
				<input checked="" type="checkbox"/>	Air
				<input type="checkbox"/>	Stockage carbone

Contexte et enjeux	<p>La Communauté de Communes Aunis Atlantique a pour objectif de réduire les consommations énergétiques du transport de 30% d'ici 2030 et de 67% d'ici 2050 par rapport à 2015.</p> <p>Le report modal sur les courts trajets du quotidien se présente comme une composante incontournable de sa stratégie de réduction des consommations énergétiques et d'émission de gaz à effet de serre. Ainsi, elle a engagé en janvier 2019, l'élaboration de son premier Plan Vélo qu'elle a adopté en juillet 2021.</p> <p>La Communauté de communes souhaite démarrer la mise en œuvre du Plan Vélo tant sur le volet des aménagements d'infrastructures que sur l'accompagnement au changement de comportement par le déploiement de services et d'animations.</p>
Objectifs (résultats attendus)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmenter le nombre d'usagers du vélo ▪ Augmenter la part modale des mobilités douces
Contenu de l'action	<p>Mettre en œuvre le Schéma Directeur Cyclable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser les travaux d'aménagement permettant le déclencher de la pratique du déplacement vélo sur des portions à fort potentiel de report modal (liaison Andilly-Sérigny, Le Gué-St Sauveur et traversée de Marans) - Mettre en place un jalonnement facilitant les déplacements cyclables sur les axes peu fréquentés ; - Installer des stationnements sécurisés en priorisant les commerces et les services ; - Apaiser les entrées et les cœurs de bourgs afin de permettre un partage de la voirie par les modes doux. <div style="text-align: center;">  <p style="font-size: small;">Schéma Directeur Cyclable d'Aunis Atlantique</p> </div>

	<p>Augmenter l'offre de vélos disponibles sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une offre de vélo à assistance électrique longue durée ; - Instaurer l'aide à l'acquisition de vélo à assistance électrique (en lien avec le bonus vélo national) ; - Renforcer le maintien de vélos en état de rouler (organisation de bourses aux vélos d'occasion et d'ateliers de réparation, développement de la récupération de vélo – seconde vie). <p>Construire et diffuser une culture vélo :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer l'apprentissage du vélo, à tous les âges en accompagnant la mise œuvre du programme « savoir rouler à vélo » auprès des scolaires ; - Inscrire le vélo au cœur du projet et de l'identité du territoire par la définition et la mise en œuvre d'une stratégie de communication ; - Accompagner les entreprises à développer de nouvelles mobilités en renforçant la position du vélo dans le Challenge de la mobilité.
--	---

	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats	Indicateurs d'impacts
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Projets de voies cyclables engagés, nb de stationnements installés ; Mise en place du bonus vélo, ateliers et bourses organisés ; Entreprises inscrites au challenge mobilité...	Nb de km aménagés ; Nb de dossiers traités, nb de vélos rachetés Nb de salariés engagés et utilisateurs du vélo...	Fréquentation des voies cyclables Km vélo parcourus Km vélo parcourus

Portage et dynamique partenariale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilote et animateur de l'action : Communauté de communes ▪ Partenaires : Départements, ADEME, communes, clubs vélo, centres sociaux, établissements scolaires, associations d'usagers, professionnels du vélo, ...
--	---

Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 ETP chargé de mission vélo
-----------------------	--

		Dépenses HT	Recettes	Calendrier
Budget prévisionnel et moyens financiers	Mettre en œuvre le Schéma Directeur Cyclable			
	- Travaux d'aménagement	1 200 000 €	DSIL - relance 900 000 €	2021/2026
	- Jalonnement	420 000 €		2022
	- Stationnements	300 000 €		2022 / 2023
	- Apaisement centres de bourgs	Non chiffré	-	-
	Augmenter l'offre de vélos			
	- Acquisition gestion VAE longue durée (réalisé)	13 000 €	TEPOS 50 %	2021
	- Aide acquisition VAE	9 000 €		2022
	- Evénements vélos en état de rouler	20 000 €	ADEME	2022-2024
	Construire et diffuser une culture vélo			
- Savoir rouler à vélo	12 500 €	-		
- Communication	28 000 €	ADEME		
- Challenge de la mobilité	10 000 €	ADEME	2021-2026	

RECOMMANDATIONS TRANSVERSALES SUR L'ENVIRONNEMENT (EES)

POSITIF

La réduction du nombre de véhicules en circulation par l'usage du vélo réduira directement les consommations d'énergie primaire, émissions de GES, les risques de collision avec la faune, réduira indirectement la consommation d'espace liées aux infrastructures, préservera indirectement la qualité de l'eau.

Axe 4 : Encourager les mobilités économes et alternatives pour améliorer la qualité de l'air

Objectif stratégique Action	4.4 Favoriser l'organisation de liaisons express vers les pôles attractifs				
Statut de l'action	Engagée	Impacts de l'action			
Publics ciblés	Habitants, actifs	<input type="checkbox"/>	Adaptation	<input checked="" type="checkbox"/>	Maitrise de l'énergie
Lien avec autres dispositifs	TEPOS Programme Petites Villes de Demain pour Marans	<input checked="" type="checkbox"/>	Atténuation	<input type="checkbox"/>	Production EnR
		<input type="checkbox"/>	Sensibilisation	<input checked="" type="checkbox"/>	GES
				<input checked="" type="checkbox"/>	Air
				<input type="checkbox"/>	Stockage carbone

Contexte et enjeux	<p>Sur Aunis Atlantique, l'usage de la voiture prédomine pour les déplacements domicile-travail comme pour les autres déplacements du quotidien. Chaque jour, 9 000 véhicules sortent du territoire dont 7 000 en direction de l'agglomération rochelaise.</p> <p>Le trafic généré occasionne des nuisances en matière de pollution de l'air, de bruit (traversée du bourg de Marans = environ 12 000 véhicules par jour) et des phénomènes de saturations aux heures de pointe (entrée de l'agglomération rochelaise principalement). Ces phénomènes se concentrent sur les trois axes majeurs que sont la RN11, la D9 et la D137.</p> <p>Face à ce constat, la Communauté de communes souhaite accélérer la mise en place d'offres de liaisons express par voie ferrée, car et covoiturage, dans le but de générer une baisse du flux de véhicules individuels sur ces axes. Considérant la provenance diffuse des utilisateurs des liaisons express, la Communauté de Communes favorisera l'accès et l'intermodalité par l'aménagement de pôles multimodaux.</p>
Objectifs (résultats attendus)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduction du recours au tout voiture pour les déplacements extraterritoriaux ▪ Réduction des phénomènes d'engorgement à l'entrée de La Rochelle ▪ Amélioration de la qualité de vie pour les habitants limitrophes des grands axes
Contenu de l'action	<p>Déclencher les opportunités de lignes express :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Œuvrer pour la réouverture des gares de Marans et Andilly-St Ouen (participer à l'étude de mobilité sur l'axe La Rochelle – La Roche sur Yon) ; - Expérimenter des lignes de covoiturage dynamiques sur la D09 et la D137 en partenariat avec le Syndicat Nouvelle Aquitaine Mobilité, la Communauté d'Agglomération et les entreprises rochelaises ; - Travailler avec le syndicat Nouvelle Aquitaine Mobilité pour développer des lignes d'auto car express sur la N11 et la D09. <p>Créer des pôles multimodaux pour renforcer l'utilisation des lignes express :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification des pôles d'échanges spontanés et des croisements stratégiques (train, car, covoiturage, vélo...) ; - Étude de potentiel, faisabilité des sites identifiés : ces pôles multimodaux seront développés préférentiellement dans le tissu urbain constitué, et non en extension urbaine ; - Aménagements en lien avec les services associés (stationnement avec bornes de recharges, parking vélo sécurisés...)

Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats	Indicateurs d'impacts
	Lignes express : Ouverture de lignes Pôles multimodaux : Nb de places végétalisées	Nb de covoitureurs, passagers Nb de Km parcourus Nb de places occupées	Émissions de GES évitées

Portage et dynamique partenariale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maitrises d'ouvrages : <ul style="list-style-type: none"> - étude de mobilité axe La Rochelle-La Roche sur Yon : Région Nouvelle Aquitaine - étude multimodale 2025-2030 : Nouvelle Aquitaine Mobilité - Aménagement Pôle multimodal de Ferrières d'Aunis : CDC Aunis Atlantique ▪ Pilotage interne : <ul style="list-style-type: none"> - études : service Transition Écologique et Mobilité - travaux : service ingénierie de projet ▪ Partenaires : Région Nouvelle Aquitaine, Région Pays de la Loire, Nouvelle Aquitaine Mobilités, Communes, État, SNCF, EPCI limitrophes et de l'axe La Rochelle-La Roche sur Yon, CODEV, Département, ADEME... 																	
Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 ETP responsable service mobilité + chargé de mission mobilité 																	
Budget prévisionnel et moyens financiers	<p>Lignes express</p> <ul style="list-style-type: none"> . Étude mobilité axe LR-LRY . Expérimentation covoiturage . Étude multimodale NAM <p>Pôles multimodaux</p> <ul style="list-style-type: none"> . Ferrières - travaux . Autres pôles multimodaux 	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Dépenses HT</th> <th>Recettes</th> <th>Calendrier</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>5 411 €</td> <td>-</td> <td>2021-2022</td> </tr> <tr> <td>-</td> <td>-</td> <td>Lancement 2022</td> </tr> <tr> <td>-</td> <td>-</td> <td>2019-2022</td> </tr> <tr> <td>1 099 573 €</td> <td>330 000 €</td> <td>2021-2022</td> </tr> </tbody> </table>	Dépenses HT	Recettes	Calendrier	5 411 €	-	2021-2022	-	-	Lancement 2022	-	-	2019-2022	1 099 573 €	330 000 €	2021-2022	
Dépenses HT	Recettes	Calendrier																
5 411 €	-	2021-2022																
-	-	Lancement 2022																
-	-	2019-2022																
1 099 573 €	330 000 €	2021-2022																

RECOMMANDATIONS TRANSVERSALES SUR L'ENVIRONNEMENT (EES)

POSITIF	La mutualisation des transports aux mêmes endroits favorisera le recours au transport collectif, alors optimisé, et permettra de diminuer la consommation d'espace, donc les ressources
NEGATIF	La création de pôles multimodaux consommera de l'espace et entrainera un impact sur les ressources naturelles. Il est recommandé de développer prioritairement en renouvellement urbain.

Axe 5 : Un territoire qui s'adapte au changement climatique et protège la biodiversité et les milieux naturels

Objectif stratégique	5.1 Sensibiliser la population au changement climatique		
Action	5.1.1 Sensibiliser les acteurs et les habitants au réchauffement climatique et à la vulnérabilité du territoire pour tendre vers des solutions d'adaptation coconstruites et tenables		
Statut de l'action	Nouvelle	Impacts de l'action	
Publics ciblés	Habitants, élus, acteurs du territoire...	<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation	<input checked="" type="checkbox"/> Maitrise de l'énergie
Lien avec autres dispositifs	Charte PNR / PLUi-H / Contrat local de santé / SLGRI / TEPOS	<input type="checkbox"/> Atténuation	<input checked="" type="checkbox"/> Production EnR
		<input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation	<input checked="" type="checkbox"/> GES <input checked="" type="checkbox"/> Air <input checked="" type="checkbox"/> Stockage carbone

Contexte et enjeux	<p>Les communes de la CDC sont classées dans le PNR du Marais poitevin qui de par ses spécificités, est pleinement concerné par le changement climatique et l'élévation du niveau des océans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En tant que territoire littoral situé sous le niveau de la mer : enjeux de submersion marine, d'érosion des côtes, et d'inondation à l'échelle du bassin versant (fonctionnement hydraulique interdépendant). - En tant que zone humide : enjeux de variations plus brutales des niveaux d'eau actuels, de captation carbone. - En tant que territoire marqué par une économie dépendante de la gestion de l'eau : incidences sur les pratiques agricoles, la conchyliculture et le tourisme - En tant qu'espace de biodiversité : enjeux d'évolution des espèces et des milieux, - En tant que lieu de vie habité : enjeux d'aménagement pour les villages et infrastructures soumis aux risques de submersion et d'inondation, enjeux de protection des habitations exposées aux aléas climatiques, - En tant que territoire complexe partagé par une multitude d'acteurs : enjeux de coordination et de sensibilisation pour partager les constats et appréhender collectivement les conséquences du changement climatique à l'échelle du Marais poitevin et les actions à mettre en œuvre. <p>Un premier diagnostic a été établi en 2021, en lien avec le Conseil scientifique et prospectif du Parc, assorti de propositions d'orientations et d'actions. Pour le PNR du Marais poitevin, il s'agira de déployer le plan d'actions en améliorant la connaissance des effets du changement climatique, en sensibilisant le grand public et les élus à ces évolutions et en poursuivant la coordination avec les acteurs impliqués dans les Plans climats territoriaux. La CDC s'appuiera et collaborera avec le Parc pour engager ces démarches.</p>
Objectifs (résultats attendus)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibiliser les acteurs locaux aux enjeux du changement climatique et anticiper les stratégies d'aménagement et de planification territoriale ; ▪ Consolider les connaissances sur le changement climatique et ses effets à l'échelle du Marais poitevin (recherche, expérimentation)
Contenu de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Animation auprès des acteurs concernés ; - Élaboration d'un programme Life Gouvernance Climat avec les CDC ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Actions de sensibilisation (conférence, médiation artistique, éducative...) dans le prolongement des shows scientifiques "Hé la mer Monte" et des conférences spectacles « Tarot des territoires » ; - Renforcement du règlement d'attribution des subventions pour les actions d'EEDD à l'échelle de la CDC AA.
--	---

Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats	Indicateurs d'impacts
	Définition du programme d'actions	Fréquentation des actions de sensibilisation et des animations	Prise en compte des enjeux climatiques par les acteurs du territoire

Portage et dynamique partenariale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilote de l'action : Parc naturel régional du Marais poitevin ▪ Service pilote interne CDCAA : service Transition énergétique et mobilités, service environnement, service urbanisme, service culture ▪ Partenaires : CDC du Marais poitevin, communes, gestionnaires sites naturels, structures d'éducation à l'environnements... 				
Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> ▪ A déterminer en fonction du programme d'action définit 				
Budget prévisionnel et moyens financiers	A déterminer selon les opérations proposées et la maitrise d'ouvrage		<table border="1"> <tr> <td>Calendrier</td> </tr> <tr> <td>2021-2026</td> </tr> </table>	Calendrier	2021-2026
Calendrier					
2021-2026					

RECOMMANDATIONS TRANSVERSALES SUR L'ENVIRONNEMENT (EES)

POSITIF	La sensibilisation des habitants et la volonté de tendre vers des stratégies permettra de disposer d'actions précises visant à adapter le territoire à la crise climatique. Il est attendu de cette action qu'elle puisse travailler sur tous les enjeux de l'adaptation qu'ils soient sociaux, économiques et environnementaux.
---------	--

Axe 5 : Un territoire qui s'adapte au changement climatique et protège la biodiversité et les milieux naturels

Objectif stratégique	5.1 Sensibiliser la population au changement climatique		
Action	5.1.2 Construire et animer des actions de sensibilisation en faveur de la population		
Statut de l'action	Engagée	Impacts de l'action	
Publics ciblés	Habitants, scolaires	<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation	<input type="checkbox"/> Maitrise de l'énergie
Lien avec autres dispositifs	CTG / TEPOS	<input type="checkbox"/> Atténuation	<input type="checkbox"/> Production EnR
		<input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation	<input checked="" type="checkbox"/> GES <input checked="" type="checkbox"/> Air <input checked="" type="checkbox"/> Stockage carbone

Contexte et enjeux	La transition écologique pose un défi de connaissance et d'ancrage citoyen pour appréhender et s'approprier les enjeux du changement climatique, de la raréfaction des ressources, de la transition énergétique ou de la reconquête de la biodiversité... Par la diversité des initiatives et actions de sensibilisation, d'information, d'éducation et de participation qu'elles proposent à tous les publics, l'éducation à l'environnement et l'action culturelle constituent des points d'appui essentiels à l'accompagnement de la politique de transition engagée sur Aunis Atlantique.
Objectifs (résultats attendus)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ renforcer l'offre l'animations d'éducation à l'environnement en faveur des scolaires et des jeunes du territoire ; ▪ soutenir les actions et associations locales qui œuvrent pour la sensibilisation et l'éducation à l'environnement ; ▪ soutenir les habitants qui s'engagent pour l'accueil de la biodiversité.
Contenu de l'action	<p>Faire du Centre Nature un site phare du territoire pour la sensibilisation des habitants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir les actions de sensibilisation du jeune public ; - Développer des actions de sensibilisation à destination des agents des collectivités et des élus locaux ; - Créer un parcours de géocaching type « Terra Aventura » ; - Créer un nouveau sentier d'interprétation. <p>Impulser une dynamique auprès des habitants sur l'accueil de la biodiversité dans son jardin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer des appels à projets « une jachère fleurie dans mon jardin », « un hérisson dans mon jardin », « mon jardin sans pesticides », ... - Accompagner des particuliers volontaires pour l'aménagement écologique de leurs jardins suite à appel à candidature ; - Animer les jardins partagés afin de développer des pratiques respectueuses de l'environnement.

Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats	Indicateurs d'impacts
	Mise en place des nouveaux dispositifs d'animation. Structuration d'une action « jardin » auprès des particuliers	Fréquentation des animations Nb de réponses aux appels à projets	Bilan écologique des projets jardin

Portage et dynamique partenariale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilote de l'action : CDC AA ▪ Service pilote interne CDCAA : Pôle services à la population ▪ Partenaires : Département, LPO, communes... 																				
Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 																				
Budget prévisionnel et moyens financiers	<ul style="list-style-type: none"> . Fonctionnement du Centre nature . Créer un nouveau sentier d'interprétation . Sensibiliser les agents et élus des collectivités . Actions favorables à la biodiversité envers les habitants (20 projets /an) . Création d'un parcours de géocatching 	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Dépenses</th> <th style="text-align: center;">Recettes</th> <th style="text-align: center;">Calendrier</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">60 000 €</td> <td style="text-align: center;">CD17</td> <td style="text-align: center;">2021-2026</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">20 000 €</td> <td style="text-align: center;">CD 17</td> <td style="text-align: center;">2022-2026</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">4 000 €</td> <td></td> <td style="text-align: center;">2022-2026</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">4 000 € / an</td> <td></td> <td style="text-align: center;">2022-2026</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">3 000 €</td> <td></td> <td style="text-align: center;">2022-2026</td> </tr> </tbody> </table>	Dépenses	Recettes	Calendrier	60 000 €	CD17	2021-2026	20 000 €	CD 17	2022-2026	4 000 €		2022-2026	4 000 € / an		2022-2026	3 000 €		2022-2026	
Dépenses	Recettes	Calendrier																			
60 000 €	CD17	2021-2026																			
20 000 €	CD 17	2022-2026																			
4 000 €		2022-2026																			
4 000 € / an		2022-2026																			
3 000 €		2022-2026																			

RECOMMANDATIONS TRANSVERSALES SUR L'ENVIRONNEMENT (EES)

POSITIF	La sensibilisation des habitants facilitera les comportements durables tant vis-à-vis du climat que de la biodiversité ou du paysage, préservant les ressources indirectement
----------------	---

Axe 5 : Un territoire qui s'adapte au changement climatique et protège la biodiversité et les milieux naturels

Objectif stratégique	5.2 Amener le territoire vers une prise en compte de la gestion du carbone		
Action	5.2.1 Augmenter la séquestration carbone par la plantation		
Statut de l'action	Nouvelle	Impacts de l'action	
Publics ciblés	Habitants, riverains, propriétaires fonciers, riverains	<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation	<input type="checkbox"/> Maitrise de l'énergie
Lien avec autres dispositifs	PLUi-H / PNR : programme paysage / TVB / CTG / Projet de mutualisation	<input checked="" type="checkbox"/> Atténuation	<input type="checkbox"/> Production EnR
		<input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation	<input checked="" type="checkbox"/> GES <input checked="" type="checkbox"/> Air <input checked="" type="checkbox"/> Stockage carbone

Contexte et enjeux	<p>La couverture d'un sol fait varier de manière considérable sa capacité de stockage carbone. Alors que le stockage carbone est estimé à environ 50tC/ha pour les parcelles cultivées, il est considéré de 80 tC/ha pour les prairies et les forêts (source GIS sol).</p> <p>Plusieurs opérations de restauration, de gestion des espaces naturels ou de plantation auront un impact positif sur la biodiversité et rendent de nombreux services systémiques à la population : espace de loisirs, productions alimentaires locales, lutte contre le réchauffement climatique, captation carbone, marqueurs culturels... :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le PNR, par sa charte, est engagé dans la préservation des paysages variés : le marais mouillé boisé avec les alignements de frênes têtards, les marais communaux, le littoral à Charon... Il intervient notamment sur le renouvellement des alignements d'arbres têtards, vieillissants et malades (chalarose) ; - Le PNR œuvre pour la restauration de la trame verte et bleue qui contribue à préserver la richesse biologique et paysagère du marais ; - Le Département assure la gestion de la forêt de Benon, véritable poumon vert de la Communauté de Communes ; - La CDC, dans l'Orientation d'Aménagement et de Programmation « lisières urbaines » du PLUi-H vise à une meilleure intégration paysagère des franges bâties, des exploitations agricoles, des zones d'activités par la préservation, l'entretien et le développement de la trame de haies en périphérie de bourg. <p>En visant un objectif de séquestration du carbone complémentaire des enjeux de corridors écologiques, de préservation de la ressource en eau, de l'émergence d'une filière bois locale et la création de zones tampons de fraîcheur autour des zones urbaines, la Communauté de communes pourra élaborer une stratégie de plantation. Cette démarche viendra soutenir, compléter ou faciliter ses opérations et celles de ses partenaires dans un objectif de coordination, massification et d'accélération des actions.</p>
Objectifs (résultats attendus)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmenter le stockage carbone du territoire ▪ Lutter contre l'effondrement de la biodiversité
Contenu de l'action	Elaboration d'une stratégie de plantation :

	<ul style="list-style-type: none"> - Identification et cartographie des coupures vertes (en cours par le PNR) et des périmètres autour des zones urbanisées devant jouer un rôle de zone tampon vis-à-vis des parcelles cultivées ; - Caractérisation des franges paysagères et des ruptures écologiques ; - Elaboration d'un programme d'animation et de plantation en collaboration avec les propriétaires et futurs gestionnaires (définition de plans de gestion) ; - Programmation et animation des plantations.
--	---

	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats	Indicateurs d'impacts
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Elaboration et validation d'une stratégie pluriannuelle de plantation. Co-construction partenariale	Linéaires de haies plantées Nombre de participants aux plantations Diversité des propriétés foncières	Estimation de la séquestration carbone

Portage et dynamique partenariale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilotes de l'action : CDC AA, PNR Marais poitevin ▪ Action transversale qui nécessite l'intervention de plusieurs services supports internes : SIG, aménagement, TEM, services techniques... Absence de référent technique identifié. ▪ Partenaires : PNR, Chambre d'agriculture 17, propriétaires fonciers, gestionnaires d'espaces naturels, CUMA, Centre Nature, Département, ONF... 											
Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 											
Budget prévisionnel et moyens financiers	Non connu à ce jour	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Dépenses</th> <th>Recettes</th> <th>Calendrier</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>Programme EVA (CA17)</td> <td>2022-2026</td> </tr> <tr> <td></td> <td>...</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Dépenses	Recettes	Calendrier		Programme EVA (CA17)	2022-2026		...		
Dépenses	Recettes	Calendrier										
	Programme EVA (CA17)	2022-2026										
	...											

RECOMMANDATIONS TRANSVERSALES SUR L'ENVIRONNEMENT (EES)	
POSITIF	La mise en œuvre de l'action aura une incidence positive sur l'ensemble des enjeux environnementaux, particulièrement vis-à-vis des enjeux paysagers, écologiques et de gestion de l'eau puisque les plantations sont conditionnées à l'amélioration paysagère et écologique des villes et villages, notamment leur interface avec les parcelles agricoles.

Axe 5 : Un territoire qui s'adapte au changement climatique et protège la biodiversité et les milieux naturels

Objectif stratégique	5.2 Amener le territoire vers une prise en compte de la gestion du carbone		
Action	5.2.1 Accompagner les communes à l'élaboration de leur stratégie carbone		
Statut de l'action	Nouvelle	Impacts de l'action	
Publics ciblés	Communes, élus et agents	<input type="checkbox"/>	Adaptation
Lien avec autres dispositifs	LRTZC / projet de mutualisation / Contractualisation régionale : expérimentation Néo Terra	<input checked="" type="checkbox"/>	Atténuation
		<input checked="" type="checkbox"/>	Sensibilisation
		<input checked="" type="checkbox"/>	Maitrise de l'énergie
		<input checked="" type="checkbox"/>	Production EnR
		<input checked="" type="checkbox"/>	GES
		<input checked="" type="checkbox"/>	Air
		<input checked="" type="checkbox"/>	Stockage carbone

Contexte et enjeux	<p>Part les décisions concernant leur patrimoine ou leurs compétences, les collectivités sont « responsables » de 15 % des émissions de GES. Si l'on intègre les effets indirects de leurs orientations, les collectivités sont alors « responsables » de 50 % des émissions de GES.</p> <p>En s'appropriant les premiers exercices de comptabilité carbone jusqu'à la construction d'une stratégie climat, les collectivités peuvent agir, diminuer leur impact et tendre vers une « maturité climat ». Cela nécessite une compréhension des enjeux, une montée en compétence et une implication des équipes.</p> <p>La CDC AA souhaite soutenir la réalisation de bilans des émissions de gaz à effet de serre de communes volontaires dans le but de leur permettre d'élaborer et conduire un plan d'actions sur le volet patrimoine et compétence.</p>
Objectifs (résultats attendus)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diminuer l'impact carbone du territoire ▪ Développer une culture climat sur le territoire
Contenu de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Appel à candidature des communes ; - Elaboration d'un groupement de commande pour l'accompagnement au diagnostic et à la structuration d'un plan d'actions adapté à chaque commune ; - Pilotage et suivi de la démarche.

	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats	Indicateurs d'impacts
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Rédaction du groupement de commande concertée avec les communes. Mobilisation des communes lors de l'appel à candidature	Dynamique de mobilisation des équipes municipales Elaboration de plans d'action à la carte et tenable	Reproduction du groupement de commande Dynamique de suivi et de mise en œuvre des plans d'action

Portage et dynamique partenariale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilotes de l'action : CDC AA ▪ Référent technique interne à la CDCAA : service TEM
--	---

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cette action nécessitera une implication forte des élus municipaux référents et des équipes municipales. ▪ Partenaires : prestataire du marché ; habitants... 			
Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Responsable service TEM 			
Budget prévisionnel et moyens financiers	Marché Bilans carbone	Dépenses	Recettes	Calendrier
		20 000 €	Participation communale à déterminer	2022-2026

RECOMMANDATIONS TRANSVERSALES SUR L'ENVIRONNEMENT (EES)

POSITIF	La mise en œuvre de l'action confortera voire démultipliera les actions et la stratégie territoriale d'Aunis Atlantique. Il s'agit donc d'une mesure positive pour l'environnement et la santé publique.
---------	--

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUNIS ATLANTIQUE
113 Route de La Rochelle - BP 42 - 17230 MARANS
Tél : +33 (0)5 46 68 92 93 • Fax : +33 (0)5 46 68 92 98
Email : contact@aunisatlantique.fr • aunisatlantique.fr



Territoire à énergie positive



TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE
& MOBILITÉS